

BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

**Banque islamique de développement
Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite**

**Rabi' I 1428H
Avril 2007**

BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS

INTRODUCTION ET SOMMAIRE

Réduction de la pauvreté à la BID

Objectifs globaux

Réalisations de la BID

Intensification des activités de la BID pour la réduction de la pauvreté :

Mise en place de la FRP

Formulation d'une politique

Synthèse du Document d'orientation sur la réduction de la pauvreté

Section 1 : Nature de la pauvreté

Section 2 : Réussir dans la lutte contre la pauvreté

*Section 3 : Développer une stratégie/approche de réduction de la
pauvreté*

Section 4 : Secteurs prioritaires

Section 5 : Feuille de route pour la mise en oeuvre

SECTION 1 : NATURE DE LA PAUVRETÉ

Préambule

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Défi de la réduction de la pauvreté à relever par la BID

SECTION 2 : RÉUSSIR DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Cadre général

Croissance économique profitable aux pauvres

Femmes et développement

Développement humain

(i) Santé

(ii) Éducation

Filets de sécurité pour les pauvres

Bonne gouvernance

Appropriation par le pays

SECTION 3 : ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE/APPROCHE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Vision globale et objectifs

Approche : Sept principes directeurs

Stratégie de réduction de la pauvreté de la BID au niveau des pays

Décider de l'éligibilité du pays
Consultation des pays
Décider sur les projets, les bénéficiaires et les partenaires
Mise en œuvre du projet
Examen de l'impact et des avantages apportés aux pauvres

SECTION 4 : SECTEURS PRIORITAIRES

Intérêt du financement de la réduction de la pauvreté

Stimuler la croissance profitable aux pauvres
Développement du capital humain
a) *Projets sectorielles intégrés*
b) *Développement institutionnel et renforcement des capacités*
c) *Projets transsectoriels et promotion du rôle de la femme*
d) *Secours d'urgence et projets d'après-conflit*

Stimulation des projets

Programmes pluriannuels

SECTION 5 : FEUILLE DE ROUTE POUR L'APPLICATION DES POLITIQUES

Structure globale

Appui à la recherche 'adaptative'

Élaboration des programmes nationaux de réduction de la pauvreté

Choix des projets

Mise en œuvre des projets

Outils de diagnostic pour le suivi et l'étude d'impact

Mobilisation des ressources pour la réduction de la pauvreté

ANNEXE 1 : OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

ANNEXE 2 : GROUPES DE PAYS DANS LES POLITIQUES DE LA BID POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (PROVISOIRE)

ANNEXE 3 : EXPÉRIENCE INTERNATIONALE ET MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ : ÉTUDES DE CAS DU VIETNAM, DU GHANA ET DU PAKISTAN

ANNEXE 4 : PORTÉE ET COMPLEXITÉ DE LA DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

BA sD	Banque asiatique de développement
BA fD	Banque africaine de développement
FAD	Fonds africain de développement
IDE	Investissement direct à l'étranger
PQ	Plan quinquennal
GED	Genre et développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
DI	Dinar islamique
AID	Association internationale de développement
BID	Banque islamique de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
IFI	Institution financière internationale
BIT	Bureau international du travail
FMI	Fonds monétaire international
PMMA	Pays membres les moins avancés
BMD	Banque multilatérale de développement
OMD	Objectif du millénaire pour le développement (de l'ONU)
CO	Complexe des opérations (à la BID)
RO	Ressources ordinaires de la BID
APD	Aide publique au développement
DEO	Département d'évaluation des opérations
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
SLP	Stratégie de lutte contre la pauvreté
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
CSIF	Cadre stratégique pour l'intégration de la femme
ONU	Organisation des Nations-Unies
IFD	Intégration de la femme dans le développement

ÉQUIVALENCE DES MONNAIES

1 DTS = 1 DI = 1,51 \$US
(Valeur de décembre 2006)

INTRODUCTION ET SOMMAIRE

BID et réduction de la pauvreté

Objectifs globaux

1. Dans le cadre de son engagement à long terme à répondre aux besoins de développement des PMMA, un des principaux objectifs de la BID est de réduire la pauvreté dans ses pays membres par une approche sud-sud ayant des caractéristiques islamiques spécifiques.

2. La Vision de la Banque pour 1440 intitulée `Une vision pour la dignité humaine' est une vision remarquable de son rôle 'de chef de file en matière de promotion du développement socioéconomique' et de sa mission pour alléger la pauvreté et favoriser le développement humain. Elle inclut 'l'autonomisation' comme valeur centrale, fait de 'l'allègement de la pauvreté' son objectif stratégique et retient 'le développement humain' parmi ses secteurs prioritaires. *La Vision* de la Banque met l'accent sur les aspects essentiels de la réduction de la pauvreté dans cinq des huit priorités principales :

- Grand axe stratégique 2 : Alléger la pauvreté
- Grand axe stratégique 3 : Promouvoir la santé
- Grand axe stratégique 4 : Généraliser l'éducation
- Grand axe stratégique 5 : Faire prospérer la population
- Grand axe stratégique 6 : Autonomiser la femme.

Réalisations de la BID

3. A la lumière de cette vision et de la directive du Sommet de l'OCI, tenu en décembre 2005, la réduction de la pauvreté est devenue l'objectif primordial des interventions de la BID dans ses pays membres.

Exploits de la BID jusqu'à présent :

4. La Banque était jusqu'ici engagée dans la fourniture de financements concessionnels, notamment à ses membres les plus pauvres, avec un volume cumulé d'environ 4,2 milliards \$EU, dont la moitié était destinée à des activités en faveur des démunis. De plus,
- La Banque a affecté 50% du financement total aux projets favorables aux pauvres dans les PMMA, action à laquelle s'ajoutait le doublement de l'allocation de la Banque aux secteurs sociaux, qui est passée d'une moyenne de 11% du total des prêts il y a 15-25 ans à environ 24% cette dernière décennie ;

- La Banque a accordé la priorité aux ‘besoins de base’ en finançant les activités offrant des opportunités d’emploi, en fournissant des débouchés, notamment pour les pauvres des zones rurales, en améliorant l’infrastructure rurale et périurbaine de base telle que l’approvisionnement en eau potable et en électricité, et l’extension des installations d’éducation et de santé ;
- La Banque a créé une Unité Intégration de la femme dans le développement (IFD), qui a été fusionnée en 1999 avec l’Unité ONG pour mettre en oeuvre une série de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les femmes afin de favoriser leur participation au processus de développement économique et humain et de réduction de la pauvreté ; et
- La Banque s’est concentrée sur cinq secteurs clés qui sont au centre des efforts de réduction de la pauvreté : éducation, santé, développement rural et agricole, approvisionnement en eau et assainissement, et transport et électricité (Voir ci-après les grandes réalisations de la Banque dans ces domaines).

Réalisation de projets de la BID dans les domaines liés à la réduction de la pauvreté

Éducation : 4.566 écoles primaires, 576 écoles secondaires, 59 universités et autres établissements d’études supérieures, 204 centres de formation professionnelle.

Santé : 2.683 unités de soins de santé primaires, 97 hôpitaux de quartier et régionaux, 23 hôpitaux spécialisés et centraux et autres établissements de santé.

Développement rural et agricole : 15.800 points d’eau, au moins 300.000 hectares d’irrigation, 88 centres vétérinaires, 7.000 kilomètres de routes rurales et voies de desserte.

Approvisionnement en eau et assainissement : 610 kilomètres de conduites d’eau et de réseaux, 29.700 forages.

Transport et électricité : 4.934 kilomètres de grandes routes, 14.000 MW d’alimentation en électricité, 11.312 kilomètres de lignes de transport d’électricité.

Programme d’aide spéciale : Ce programme s’intéresse aux projets sociaux dans les pays non membres, de même qu’il couvre l’aide au redressement /secours d’urgence dans les pays membre et non membres. Au total, un montant de 565 millions \$EU a couvert 1.017 opérations, avec 370 millions \$EU approuvés pour 374 opérations dans les pays membres et 195 millions \$EU pour 643 octrois en faveur de communautés musulmanes vivant dans des pays non membres.

ONG et intégration de la femme dans le développement : 62 opérations d’une valeur de 1,2 million \$EU.

Intensification des activités de la BID pour la réduction de la pauvreté : Mise en place de la FRP

5. La Banque s'est penchée, en même temps, sur les moyens d'améliorer davantage sa capacité à relever ce défi. Plusieurs études préliminaires et stratégiques ont été réalisées à cet effet. En outre, la Banque a fait savoir qu'elle comptait intensifier ses efforts à cet égard, entre autres, dans la *Déclaration d'Ouagadougou* en 2002³ et dans les discussions de Beyrouth en 2003.

6. Dans le cadre de ce processus, la Banque a soumis un document au Sommet extraordinaire de l'OCI tenu à Makkah en décembre 2005. Le Sommet a fait sienne la priorité de la réduction de la pauvreté et décidé d'aborder la question de l'allègement de la pauvreté dans le sens le plus large. Plus tard, guidé par cette déclaration, le Conseil des Gouverneurs de la BID, dans sa réunion de mai 2006, a décidé de :

- Créer au sein du Groupe de la BID un Fonds spécial pour l'allègement de la pauvreté, le renforcement des capacités, l'élimination de l'analphabétisme et l'éradication des maladies et des épidémies dans les États membres de l'OCI ;
- Inviter les pays membres à annoncer leurs contributions financières au Fonds et à apporter l'appui technique et moral pour sa mise en place et son fonctionnement ; et
- Confier tout ce qui concerne la mise en place du Fonds au Conseil des Directeurs exécutifs de la BID.

Formulation d'une politique

7. Pour formuler et repenser sa politique sur les activités de réduction de la pauvreté, la BID a puisé dans sa propre expérience et dans celle d'autres institutions engagées dans le même effort. Elle a compté sur l'expertise acquise par la Banque et a, en même temps, fait appel à des consultants externes pour soutenir la démarche. D'une manière générale, la politique de réduction de la pauvreté présentée dans ce document repose sur trois considérations :

- D'abord, les besoins des pays membres/bénéficiaires, et notamment ceux des PMMA dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté ;

³ Lors de la Réunion annuelle de Ouagadougou, la BID a consacré son 13^e colloque annuel au thème 'Femmes et allègement de la pauvreté : Un meilleur accès à l'éducation et à la microfinance'. La rencontre avait donné lieu à des recommandations concrètes et constructives, dont la création d'un Groupe consultatif de femmes pour aider la Banque à concevoir des stratégies appropriées pour promouvoir le rôle des femmes dans la réduction de la pauvreté et dans le processus du développement global (Unité ONG et IFD, 2005). Le Groupe a élaboré un Cadre stratégique pour l'intégration des femmes dans les activités du Groupe de la BID (CSIF) en 2006, cadre qui est encore à l'étude.

- Ensuite, ‘l’environnement de travail’ ; s’informer de l’expérience internationale, des possibilités et des difficultés qui se présentent, des ‘meilleures pratiques’ en matière de projets de réduction de la pauvreté, et aussi des mesures à prendre pour rendre ces pratiques plus efficaces et plus conformes aux concepts islamiques de fraternité et de solidarité ; et
- Troisièmement, les objectifs des parties prenantes de la BID et des contributeurs au Fonds.

Synthèse du Document d’orientation sur la réduction de la pauvreté

Section 1 : Nature de la pauvreté

8. La dignité humaine, la fraternité, l’égalité sociale et la justice constituent des corollaires naturels et inviolables du statut de tous les êtres humains. L’islam fait obligation à la société d’aider les pauvres et incite également les individus à travailler dur pour être autosuffisants. Les notions d’autosuffisance et de dignité humaine englobent tous les aspects, matériels (revenu) et spirituels (non-revenu), de la vie. L’objectif principal et le caractère unique de l’approche de la BID à la question de la réduction de la pauvreté est d’aider les pauvres à s’aider eux-mêmes pour sortir de la pauvreté.

9. Pour la BID, la pauvreté est un phénomène qui présente de nombreux aspects et qui a au moins quatre dimensions dépassant le seul revenu. Ces dimensions sont comme suit :

- a) **Possibilités** – Manque d’accès au marché du travail, opportunités d’emploi, problèmes de mobilité et contraintes de temps ;
- b) **Aptitudes** – Manque d’accès aux services publics tels que la santé et l’éducation ;
- c) **Sécurité** – Vulnérabilité aux risques économiques et à la violence civile et au foyer ; et
- d) **Autonomisation** – Fait d’être sans voix et sans pouvoir aux niveaux du foyer, de la communauté et de la nation.

10. La Banque, tout en reconnaissant que des aspects complexes ne facilitent pas la définition de la pauvreté, est d’avis que les huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) convenus au Sommet du millénaire des Nations Unies en septembre 2000 aident à définir et identifier la pauvreté (Voir Annexe 1). Ces OMD sont à présent au centre des plans de développement nationaux et des programmes de réduction de la pauvreté, ce qui traduit l’appropriation générale et le consensus national. De même, les OMD sont directement compatibles avec la Vision de la Banque pour 1440.. Outre qu’ils mesurent l’ampleur de la pauvreté, les OMD lancent un puissant

programme pour un partenariat mondial dans la lutte contre la pauvreté dans la perspective de créer un monde meilleur d'ici 2015.

11. Cependant, la Banque retient aussi la liberté d'adapter n'importe lequel de ces OMD aux conditions particulières d'un pays ou projet/programme donné. Elle considère que la question la plus importante à traiter est la suivante: qu'est-ce qui provoque la pauvreté et comment la réduire? Dans ses activités de lutte contre la pauvreté, la BID adoptera les outils analytiques appropriés afin d'identifier les origines du mal pour les traiter efficacement.

12. Sur la base des définitions communément acceptées aujourd'hui, il est estimé qu'environ 40%, soit un peu moins de 400 millions, parmi le milliard de personnes estimées être dans la pauvreté absolue en 2002 vivent dans 31 des 56 pays membres de la BID (voir également l'Annexe 2).

Section 2 : Réussir dans la lutte contre la pauvreté

13. La BID estime qu'on peut tirer des enseignements généraux de l'expérience comparative des pays en développement concernant la réduction de la pauvreté (Voir également l'Annexe 3) :

- Premièrement, des taux de croissance économique élevés et soutenus pendant une certaine période sont nécessaires, quoiqu'insuffisants, pour la réduction de la pauvreté.
- Deuxièmement, certains principes et pratiques économiques fondamentaux sont en corrélation positive avec la croissance économique. On peut en citer la stabilité macroéconomique, l'ouverture commerciale, la concurrence sur le marché, l'investissement dans le développement humain et l'infrastructure, la qualité des institutions et de la gouvernance.
- Troisièmement, la lutte contre la pauvreté requiert également des interventions ciblées dans les domaines du développement social et humain tels que l'éducation de base, les services de santé, la mise en valeur des capacités, notamment pour les femmes et les enfants, l'autonomisation des citoyens, hommes et femmes étant traités également, et la fourniture de filets de sécurité sociale aux démunis et aux vulnérables.
- Quatrièmement, l'aide étrangère peut représenter un appui crucial, mais le pays doit tenir les rênes pour que les programmes de réforme aboutissent.

14. La BID mènera donc ses activités de lutte contre la pauvreté de sorte à :

- i) Promouvoir la croissance profitable aux pauvres, avec un intérêt particulier à la distribution équitable des bienfaits ;
- ii) Se pencher sur les contraintes et les problèmes rencontrés par les femmes au niveau du développement économique ;
- iii) Mettre l'accent sur le développement humain avec, en particulier, des améliorations en matière de santé et d'éducation ;
- iv) Fournir des filets de sécurité sociale aux démunis ;
- v) Insister sur la bonne gouvernance et l'accès des pauvres aux services publics ;
et
- vi) Stimuler et tirer avantage de l'appropriation et l'implication des États membres.

Section 3 : Développer une stratégie/approche de réduction de la pauvreté

15. La BID vise à maximiser son appui à la réduction de la pauvreté en tirant des leçons des expériences réussies tout en préservant le caractère purement islamique de son approche. Elle cherche à assumer un rôle unique, plus proche de ses pays membres, plus en harmonie avec leur mode de pensée, impliquant plus de partenariat entre frères, et plus efficace dans sa contribution à la réduction de la pauvreté. Elle encouragera ainsi la coopération sud-sud à travers l'échange d'expériences entre les pays et institutions membres de l'OCI ainsi que d'autres pays non membres.

16. Pour maximiser la valeur et l'impact de son action en dépit des contraintes évidentes, la Banque s'appuiera, dans son effort de réduction de la pauvreté, sur sept principes directeurs à savoir :

- a) ***Différentiation*** : La Banque évitera la 'taille unique pour tous' et reconnaît dès le départ que chaque PMMA a ses propres besoins.
- b) ***Sélectivité*** : La Banque devra être sélective dans tous les aspects de son appui à la réduction de la pauvreté. Le choix des pays, des bénéficiaires dans les pays concernés (et plus précisément les groupes défavorisés et vulnérables tels, par exemple, les femmes et les enfants) et des projets sera fait selon des critères et procédures clairs et transparents approuvés par le Conseil des Directeurs exécutifs de la Banque.
- c) ***Base communautaire*** : Lorsque cela est faisable, et avec l'approbation du gouvernement concerné, la Banque explorera la possibilité de traiter avec des entités locales, communautaires et populaires afin de parvenir à une approche 'inclusive' de l'action de réduction de la pauvreté.
- d) ***Islamique*** : La Banque veillera à adopter pour ses opérations des caractéristiques islamiques spécifiques, qui servent non seulement à la différencier à l'échelle mondiale, mais également à répondre de plus près aux besoins et attentes des pays membres.

- e) **Exigence** : La Banque accorde une priorité absolue à l'obtention de résultats et mettra donc l'accent sur l'impact et l'efficacité, prêtant l'attention qu'il faut à la capacité de reproduire les projets sur une base pluriannuelle avec des partenaires (y compris le secteur privé) qui pourraient apporter une valeur ajoutée à un projet et en 'augmenter la taille'.
- f) **Sensibilisation** : La Banque soutiendra les activités qui sensibiliseront aux besoins des groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables⁴ de la société, c'est-à-dire les femmes et les enfants, ainsi qu'à la nécessité d'intégrer les femmes.
- g) **Étude d'impact** : La Banque mettra au point les mécanismes appropriés pour étudier l'impact de ses activités de réduction de la pauvreté en tenant compte de l'expérience d'autres institutions semblables.

17. Dans son effort pour obtenir un maximum d'efficacité, la Banque structurera sa stratégie pour les activités de réduction de la pauvreté au niveau des pays dans le cadre d'un processus de travail logique, avec des étapes successives clairement définies. Celles-ci sont :

- **Étape 1** : Décider de l'éligibilité du pays.
- **Étape 2** : Réaliser une évaluation de la pauvreté et convenir d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.
- **Étape 3** : Identifier les projets/activités éligibles, les bénéficiaires et les partenaires.
- **Étape 4** : Convenir des dispositions de mise en oeuvre.
- **Étape 5** : Examiner l'impact et les avantages.

18. La Banque estime que sa politique doit prévoir un élément de différenciation pour refléter les variétés de besoins à travers des 'groupes' identifiables de PMMA. Cette différenciation touchera quatre grandes variables :

- Le volume de l'attribution par pays ;
- La structure du processus de consultation (et les parties concernées) ;

⁴ Par exemple, au Bangladesh, la Grameen Bank accorde une priorité spéciale aux femmes veuves, abandonnées et divorcées, aux mendiants, aux coursiers, aux balayeurs..., c'est-à-dire aux plus opprimés et aux plus vulnérables de la société bangladeshie.

- Les activités et les projets éligibles ; et
- Les partenaires dans la mise en oeuvre.

Section 4 : Secteurs prioritaires

19. Deux thèmes fondamentaux définissent la substance des activités de réduction de la pauvreté de la BID : (a) il est nécessaire de concevoir des projets de croissance économique profitable aux pauvres, en s'assurant que les nouveaux postes de travail et emplois profitent aux groupes ciblés de personnes pauvres et défavorisés ; (b) il s'agit de favoriser le développement du capital humain en stimulant les secteurs de l'éducation et de la santé.

20. *Croissance économique profitable aux pauvres* : La Banque a déjà constitué un dossier consistant de projets profitables aux pauvres. Elle devra favoriser une croissance qualitative dans ses PMMA en développant les infrastructures rurales et urbaines, en augmentant la valeur ajoutée des secteurs productifs et en finançant les activités génératrices de revenu. Elle mettra donc l'accent sur les aspects essentiels des activités de croissance profitables aux pauvres, notamment : le développement rural et agricole, l'infrastructure rurale et secondaire, la microfinance, les programmes de garantie, et le développement sélectif du secteur privé. Dans tous ces domaines, les politiques et les actions de support seront conçues pour profiter aux pauvres qui sont visés.

21. *Développement du capital humain* : La Banque considère que le capital humain est le premier atout des pauvres et que son développement est d'une importance capitale dans la lutte contre la pauvreté. Les projets en matière d'éducation et de santé sont la base sur laquelle reposent ensuite la plupart des activités de réduction de la pauvreté. En matière d'éducation, la BID fera du financement des écoles primaires la priorité de ses priorités, surtout accompagnée de programmes d'alphabétisation intensive. Cependant, pour que l'action soit efficace, la Banque mettra également l'accent sur les écoles secondaires et les universités et autres établissements d'études supérieures, et sur les centres de formation professionnelle. Dans le secteur de la santé, le financement d'unités de soins de santé primaires demeurera une priorité absolue en faveur des pauvres. Les soins prénataux et l'éradication des maladies y figurent en bonne place, mais des hôpitaux de quartier, régionaux et spécialisés aussi seront financés. En outre, des programmes d'information du public seront multipliés, car la Banque estime qu'ils sont importants pour la prévention des maladies.

22. À cet égard, on peut distinguer plusieurs types de projets prioritaires :

- D'abord, la Banque financera **les projets sectoriels intégrés** visant les causes de la pauvreté.

- En second lieu, elle s'intéressera aux améliorations de l'**infrastructure institutionnelle**.
- Troisièmement, elle envisagera de financer **les projets transsectoriels** couvrant des **domaines** spécifiques qui ont un impact sur la réduction de la pauvreté tels que **la protection de l'environnement et la promotion du rôle de la femme**.
- Quatrièmement, elle accordera son soutien à une série **de projets de secours d'urgence**, tant pour l'aide à court terme que pour la reconstruction à plus long terme.

Section 5 : Feuille de route pour la mise en oeuvre

23. La Banque concentrera ses activités de réduction de la pauvreté sous l'ombrelle du 'Fonds de réduction de la pauvreté'. Des *Lignes directrices opérationnelles* seront établies pour aider le personnel d'exécution à identifier, mettre en œuvre et évaluer les projets profitables aux pauvres. Les activités relevant du Fonds seront menées par le personnel opérationnel qui a la charge des opérations ordinaires de la Banque. La BID basera ses activités de réduction de la pauvreté sur un programme de recherche étendu, en mettant à contribution, dans toute la mesure du possible, les compétences existantes.

24. La Banque soutiendra les programmes de réduction de la pauvreté par l'instauration d'un dialogue régulier avec chaque PMMA, la contribution à sa SRP et le transfert des meilleures pratiques. Elle insistera, tout au long du processus, sur la nécessité d'innover dans la conception des projets. Lorsqu'elle se trouvera devant une multitude de projets de réduction de la pauvreté, la Banque appliquera des critères spécifiques et généraux pour retenir les projets à soutenir.

25. La Banque est consciente que l'intensification de ses activités de réduction de la pauvreté représente un important nouveau départ qui ne manquera pas d'entraîner d'autres ajustements. Plus précisément, pour être proche de ses pays membres et être en mesure de mettre en œuvre des projets communautaires, avec un dialogue intensif, elle devra trouver le moyen de décentraliser quelque peu ses opérations. Cela signifie que l'élaboration et l'exécution de plusieurs des activités à financer par le Fonds seront entreprises au niveau du pays.

26. La Banque pense que les projets de réduction de la pauvreté exigeront une gamme de partenaires plus variée afin de refléter à la fois leurs composants multisectoriels typiques et leur conception communautaire. À cet égard, elle cherchera à établir des liens étroits avec le secteur privé et les ONG.

27. La Banque accorde la plus grande importance à la réalisation de résultats concrets pour ses pays membres. C'est pourquoi, il sera crucial d'assurer un suivi rapproché de l'exécution des projets en cours et d'étudier l'impact des projets achevés.

28. Conformément au mandat du Sommet extraordinaire de l'OCI, la Banque recherchera auprès de ses pays membres des contributions spéciales au Fonds de réduction de la pauvreté. Elle apportera également des contributions substantielles à partir de ses propres opérations et adoptera la politique de multiplication des sources. Le revenu futur du *Waqf* courant de la BID sera également utilisé pour augmenter les ressources du FRP.

SECTION 1

NATURE DE LA PAUVRETÉ

Préambule

1.1. La dignité humaine, la fraternité, l'égalité sociale et la justice constituent des corollaires naturels et inviolables du statut de tous les êtres humains. Cette importance de la dignité humaine exige que les ressources disponibles soient utilisées de la manière qui assure le bien-être de tous. La notion de bien-être, cependant, va au-delà du revenu et couvre tous les aspects de la vie qui sont essentiels pour préserver la dignité humaine. Ainsi, à côté du besoin spirituel, elle inclut des éléments nécessaires pour entretenir la vie et permettre à une personne de mener une vie saine, décente et productive. Le minimum nécessaire pour y parvenir est de bénéficier d'une nutrition appropriée, d'un logement, d'une éducation de base, de soins médicaux, de services d'assainissement et de transport public.

1.2. L'islam fait obligation à la société d'aider les pauvres et incite également les individus à travailler dur pour être autosuffisants. Cependant, une personne peut, même quand elle a les qualifications nécessaires, et quand les opportunités d'emploi et l'auto-emploi sont disponibles, ne pas pouvoir subvenir à ses besoins si elle n'est pas saine et forte. C'est pourquoi il est nécessaire de lui fournir les soins de santé appropriés, en même temps qu'un logement décent, un environnement sain et propre et d'autres services. Ainsi, alors qu'il incombe à l'individu de gagner sa vie, la communauté et l'État ont, pour leur part, la responsabilité d'assurer aux individus et aux familles la disponibilité d'un logement décent, des soins de santé et d'autres services de base à des prix abordables. Dans ce contexte, la BID adhère à l'opinion maintenant établie que la pauvreté est multidimensionnelle. Celle-ci définit la pauvreté comme un état qui tient non seulement des faibles revenu et consommation, mais aussi de l'insuffisance en matière d'éducation, de nutrition, de services de santé primaire, d'eau et d'assainissement, de logement, d'aptitude à faire face aux crises, de sécurité, et de toute autre forme de développement humain.

1.3. Ainsi, par delà le revenu, la BID considère que la pauvreté a les quatre dimensions suivantes :

- a) **Possibilités** – Manque d'accès au marché du travail, opportunités d'emploi, problèmes de mobilité et contraintes de temps ;
- b) **Aptitudes** – Manque d'accès aux services publics tels que la santé et l'éducation ;
- c) **Sécurité** – Vulnérabilité aux risques économiques et à la violence civile et au foyer ; et

- d) *Autonomisation* – Fait d’être sans voix et sans pouvoir aux niveaux du foyer, de la communauté et de la nation.

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

1.4. La Banque, tout en reconnaissant qu’il y a des aspects complexes dans la définition de la pauvreté, estime que l’évaluation de l’efficacité des politiques et de l’impact de ses interventions nécessite des indicateurs quantifiables permettant de mesurer la pauvreté. La BID estime que, d’une manière générale, les huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) convenus au Sommet du millénaire des Nations-Unies en septembre 2000 aident à définir et identifier la pauvreté (Voir Annexe 1). Non seulement ils ont tenté ‘d’établir un programme de développement global’ – près de 190 pays parmi les 192 membres de l’ONU y ont maintenant adhéré -, mais en plus ils s’efforcent de :

- Combiner la définition - et le traitement - de la pauvreté avec plusieurs autres questions de grande importance telles que l’égalité des sexes et le rôle de la femme, la durabilité (l’objectif concernant l’environnement) et le partenariat pour le développement ;
- Adopter une définition de la pauvreté plus étendue que celle qui repose sur le seul revenu, par exemple en couvrant l’éducation, la santé maternelle et infantile et l’éradication des maladies ; et
- Fixer à chaque objectif des cibles éloignées quantifiées ; les 8 OMD sont ainsi associés à 18 cibles, qui sont à leur tour mesurées par 48 indicateurs.

1.5. Outre qu’ils mesurent l’ampleur de la pauvreté, ce qui est important pour la mise en œuvre et le suivi des politiques, les OMD lancent un puissant programme pour un partenariat mondial dans la lutte contre la pauvreté dans la perspective de créer un monde meilleur d’ici 2015. Ils visent, entre autres, à réduire de moitié la pauvreté et la faim d’ici 2015, à réaliser l’éducation primaire universelle pour les garçons et les filles, à éliminer l’inégalité entre les sexes dans l’enseignement primaire d’ici 2005 et à tous les niveaux d’ici 2015, et à réduire les taux de mortalité maternelle et infantile. La question de l’autonomisation des femmes, un des huit objectifs, n’est pas limitée à un seul objectif, elle s’applique plutôt aux huit. L’autonomisation des femmes est à la base une politique de globalité et, comme telle, elle doit faire partie intégrante de l’investissement dans l’éducation, les opportunités économiques et la santé génésique. Tous les pays membres de la BID sont signataires des OMD.

1.6. La BID estime que les OMD sont directement compatibles avec sa Vision pour 1440 intitulée ‘*Une vision pour la dignité humaine*’. De plus, le ‘terrain d’entente’ fourni par les OMD en définissant la pauvreté et l’intégration de la femme est partagé par presque toutes les grandes agences d’aide qui ont adopté ces OMD dans leurs activités de réduction de la pauvreté. Ces instances comprennent les plus grandes institutions

financières internationales telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, les agences de l'ONU et bien d'autres prestigieuses institutions d'aide sous-régionales et bilatérales. En outre, les institutions très actives dans les pays membres de la BID et qui entretiennent des relations de travail avec celle-ci ont également adopté les OMD.

1.7. Ainsi, la BID adopte les OMD comme point de référence pour mesurer et orienter les activités de réduction de la pauvreté. Cependant, elle retient aussi la liberté d'adapter, le cas échéant, n'importe lequel de ces objectifs aux conditions particulières d'un pays ou projet/programme donné. Il en est particulièrement ainsi pour le chiffre de 1 \$EU par personne et par jour au-dessous duquel la pauvreté est considérée comme étant absolue par les OMD. La BID s'efforcera, chaque fois qu'elle l'estimera nécessaire, de rendre cela plus spécifique au pays (et même à la région) concerné en en discutant avec les pays membres. En outre, une judicieuse combinaison de données axées sur le revenu, de données axées sur les indicateurs et de données participatives/axées sur les sexes pourrait servir à évaluer la pauvreté et à en tirer les implications de politique.

1.8. La BID accepte le point de vue que la définition de la pauvreté n'est qu'un préambule à une question beaucoup plus importante : quelle est la cause de la pauvreté et comment peut-on réduire cette pauvreté ? D'après l'expérience de la Banque, les causes habituelles de la pauvreté sont une interaction complexe de facteurs historiques, sociaux et culturels dans un cadre institutionnel donné. Ainsi, la BID accorde une forte priorité à la nécessité d'aller au-delà de la définition et de poser la question : pourquoi ? Par exemple, l'inscription à l'école est-elle faible parce qu'il y a insuffisamment d'écoles et d'enseignants, ou parce que les parents pensent que leurs enfants peuvent contribuer au revenu familial au lieu d'aller à l'école, ou encore parce qu'un cadre institutionnel faible et un enseignement médiocre entraînent des taux d'abandon élevés ? De même, existe-t-il encore des maladies graves (la poliomyélite, par exemple) parce qu'il n'y a pas d'hôpitaux, ou parce qu'il n'y a pas d'informations appropriées indiquant pourquoi et où les enfants doivent être vaccinés ? Ce sont là autant de considérations qui ont différentes implications sur les politiques.

1.9. Dans ses activités de réduction de la pauvreté, la BID adoptera les outils analytiques appropriés pour identifier ces causes en utilisant, par exemple, les méthodes du cadre logique (logframes), qui dépassent le 'symptôme' de la pauvreté pour en identifier la cause, après quoi on peut décider si cette cause rentre ou ne rentre pas dans le champ d'un projet de réduction de la pauvreté.

Défi de la réduction de la pauvreté à relever par la BID

1.10. Dans la lutte mondiale contre la pauvreté, on peut distinguer une évolution dans la bonne direction. Les quelque 1,2 milliard de personnes qui vivaient avec moins de 1 \$EU

par jour en 1990 (28% de la population mondiale en dehors des pays à revenu élevé) ne sont plus qu'un peu plus de 1 milliard en 2002 (soit environ 20% de la population mondiale en dehors des pays à revenu élevé). Grâce aux importantes améliorations que connaît l'Asie, on prévoit que cette proportion est sur la voie de la cible globale de 14% en 2015³.

1.11. La BID note toutefois que les disparités dans les totaux globaux sont frappantes et que le drame de ses pays membres est très sérieux. La tâche de réduction de la pauvreté qui incombe à la Banque et à ses États membres reste énorme⁵ et, comme ce document de politique ne comprend pas une analyse statistique complète, voici quelques grands points saillants (Voir également l'Annexe 2) :

- Environ 40%, soit un peu moins de 400 millions, parmi le milliard de personnes estimées être dans la pauvreté absolue en 2002, vivent dans 31 des 56 États membres de la BID. Telle est, succinctement, la mesure du défi global à relever par le Groupe de la BID dans ses efforts de réduction de la pauvreté ;
- En termes absolus, 5 pays représentaient 250 de ces 400 millions de personnes (Bangladesh, Indonésie, Nigeria, Pakistan et Soudan) ;
- En termes relatifs (c'est-à-dire exprimés comme pourcentage de la population nationale), on a estimé que dans 9 États membres de la BID de moindre envergure, plus de 50% de la population vivent dans la pauvreté extrême. Ce sont, classés par ordre croissant de gravité, la Sierra Leone, le Soudan, le Niger, le Mali, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Somalie, l'Afghanistan et le Mozambique.
- D'autres données tirées de l'analyse de pauvreté des OMD indiquent aussi que, pendant qu'un certain nombre de pays membres subsahariens affichent une légère amélioration en termes de 'pourcentage de la population', les nombres absolus d'individus dont les conditions ont empiré ont connu une hausse brutale dans la période de 12 ans entre 1990 et 2002 (comme, par exemple, la maigreur des enfants, les personnes ne satisfaisant pas le niveau minimum des besoins énergétiques quotidiens, etc.)

1.12. Les sérieuses difficultés et responsabilités impliquées par ces statistiques de pauvreté au sein des pays membres de la BID montrent toute l'importance de l'orientation décrite dans ce document.

³ Source : Nations-Unies : *Suivi et statistiques sur les OMD*.

⁵ Des données régionales et nationales sont aisément disponibles auprès du Service des statistiques sur les OMD de l'ONU, dans les rapports d'avancement concernant les OMD, dans les rapports mondiaux de suivi de la Banque mondiale/FMI, à l'OCDE et dans d'autres rapports sur les OMD.

SECTION 2

RÉUSSIR DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Cadre général

2.1. Au cours du 20^e siècle, bien que le drame de la pauvreté ait été abondamment discuté, le consensus mondial concernant la lutte contre la pauvreté en tant qu'objectif de développement primordial est relativement récent. De même, les projets consacrés exclusivement à la réduction de la pauvreté par les gouvernements ou les Institutions financières internationales (IFI) sont le plus souvent un phénomène de la dernière décennie. En outre, le rôle spécial des femmes dans la réduction de la pauvreté commence à être sérieusement reconnu. Ainsi, en intensifiant ses activités de réduction de la pauvreté, la BID trouvera que certains programmes et aspects opérationnels sont des pratiques qui existent déjà tandis que d'autres sont encore relativement ouverts et flexibles.

2.2. La BID estime qu'on peut tirer des enseignements généraux concernant la réduction de la pauvreté de l'expérience comparative des pays en développement au cours des trois dernières décennies :

- Premièrement, des taux de croissance économique élevés et soutenus pendant une certaine période sont nécessaires, bien qu'insuffisants, pour la réduction de la pauvreté. Cependant, les stratégies de croissance réussies sont celles qui sont propres au pays et il n'existe pas un seul ou unique modèle qui soit généralisable ou applicable dans tous les cas.
- Deuxièmement, certains principes et pratiques économiques fondamentaux sont en corrélation positive avec la croissance économique. On peut en citer la stabilité macroéconomique, l'ouverture commerciale, la concurrence sur le marché, l'investissement dans le développement humain et l'infrastructure, et la qualité des institutions et de la gouvernance.
- Troisièmement, la lutte contre la pauvreté requiert également des interventions ciblées dans les domaines du développement social et humain tels que l'éducation de base, les services de santé, la mise en valeur des capacités, notamment pour les femmes et les enfants, l'autonomisation des citoyens, hommes et femmes étant traités également, et la fourniture de filets de sécurité sociale aux démunis et aux vulnérables. Compte tenu de la situation défavorable de la femme dans les PMMA, une attention particulière doit être accordée à son rôle dans le développement socioéconomique en tant qu'un des principaux catalyseurs de la réduction de la pauvreté.

- Quatrièmement, l'aide étrangère peut être un soutien primordial, mais le pays doit tenir les rênes pour que les programmes de réforme aboutissent.

2.3. La Banque a tiré de cette expérience de précieux enseignements dont elle s'inspirera pour intensifier ses efforts ciblés de lutte contre la pauvreté dans ses pays membres. En outre, elle a analysé un certain nombre d'expériences nationales spécifiques (et réussies) afin d'évaluer l'applicabilité de ces enseignements généraux à ses PMMA (Voir Annexe 3).

Croissance économique profitable aux pauvres et distribution équitable

2.4. La relation entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement sont bien documentés dans les écrits sur l'économie et cette relation et les facteurs déterminants qui la sous-tendent sont la clef pour formuler des stratégies réussies de réduction de la pauvreté.

2.5. Il est amplement démontré qu'une augmentation du taux de croissance du revenu par habitant peut entraîner une baisse de la proportion des populations vivant au-dessous du seuil de pauvreté en raison de 'l'effet de diffusion'. L'Asie de l'Est et la Chine, en particulier, fournissent d'excellents exemples de cette relation. Plusieurs enseignements peuvent être tirés par la BID de ces cas et d'autres cas similaires pour renforcer les efforts de ses pays membres tendant à s'assurer que le pauvre profite de la croissance économique.

- La croissance profitable aux pauvres est plus efficace dans la lutte contre la pauvreté. Il est prouvé que la croissance seule ne suffit pas pour réduire la pauvreté. En fait, on a démontré que certains pays ont connu une réduction limitée de la pauvreté en dépit de la réalisation d'une croissance impressionnante, alors que d'autres sont parvenus à diminuer la pauvreté de manière significative en dépit d'une croissance relativement faible. Alors que les politiques conçues pour la redistribution du revenu et des propriétés (notamment un accès accru à la propriété foncière) sont impératives, les programmes de la Banque pourraient, pour leur part, aider à surmonter les obstacles à la participation des pauvres au processus de croissance par l'investissement dans les services sociaux de base, dans la protection sociale et dans l'infrastructure (routes, télécommunications, électricité, etc.), surtout en zones rurales et dans les régions à forte concentration de pauvres.
- Comme les pauvres dépendent souvent fortement des ressources naturelles pour leur subsistance, promouvoir la durabilité environnementale est à même de promouvoir la croissance profitant aux pauvres. Aussi la BID soutiendra-t-elle les programmes qui visent la durabilité environnementale par l'assistance technique

et intégrera-t-elle les aspects environnementaux parmi ses exigences de planification et de mise en œuvre des projets.

- Les femmes dans les pays membres de la BID trouvent en général des difficultés particulières à participer au processus de croissance, avec de sérieuses implications qui empêchent cette croissance d'être profitable aux pauvres. La BID ciblera donc des secteurs (tels que la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau salubre) et des programmes (tels que la microfinance, les inputs agricoles/services de vulgarisation) susceptibles d'augmenter l'aptitude des femmes à participer au processus de développement économique et à en tirer profit.
- Les pauvres évitent souvent les opportunités à haut risque mais potentiellement plus payantes en raison justement de leur vulnérabilité. La politique de la BID visera à offrir des filets de sécurité aux pauvres afin de les rendre moins vulnérables en participant au développement économique. Par exemple, le microcrédit et la micro-assurance sont deux instruments qui permettent de rendre les pauvres plus disposés à prendre des risques.
- L'échec du marché affecte les pauvres de façon disproportionnée et les pauvres peuvent être défavorisés par les conditions dans lesquelles ils participent à ces marchés. La BID visera donc les secteurs et les programmes qui rehaussent les capacités économiques des pauvres.
- L'emploi est l'un des principaux canaux par lesquels s'établit le lien entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Le niveau du revenu étant le principal déterminant de la pauvreté, la multiplication des opportunités de travail autonome et salarié doit être un élément majeur dans la stratégie de réduction de la pauvreté. La politique de la BID visera donc des programmes et des secteurs (tels que l'agriculture, les microentreprises) à forte main-d'œuvre, plus particulièrement dans les zones rurales.
- Pour les pauvres, la science et la technologie sont susceptibles d'avoir un grand impact car elles sont porteuses de nouvelles opportunités économiques, importantes, et même vitales. Un bienfait majeur d'Internet sera un accès accru pour les pauvres à l'information sur l'agriculture et le marché. Par exemple, les agriculteurs pourront connaître les prix de marché courants de leurs produits par Internet (ou au moyen de téléphones portables, comme c'est le cas pour de nombreuses communautés rurales dans le monde), ce qui permet d'atteindre une plus grande appropriation des bienfaits économiques. Ce qui est plus important, c'est qu'une information précise et opportune permettra de réduire l'exploitation des producteurs ruraux pauvres par les intermédiaires qui contrôlent les prix en contrôlant l'information et le transport. La politique de la BID consistera donc à

soutenir les programmes de science et de technologie qui aideront les pauvres à tirer profit du processus de croissance économique.

2.6. En plus de ce qui précède, la BID pense que la gestion macroéconomique et les réformes telles que la lutte contre l'inflation, la réforme agraire, la libéralisation du secteur financier, les politiques fiscales et autres, ont d'importantes implications en termes d'impact de la croissance sur les pauvres. Le cas échéant, la BID soutiendra les efforts des pays membres dans ces domaines à travers l'assistance technique ou facilitera les accords de 'jumelage' entre pays.

2.7. La politique de la BID visant à stimuler une croissance favorable aux pauvres s'appuiera sur la conviction que les inégalités entre les personnes et les régions ne correspondent pas aux enseignements islamiques de fraternité, de partage et de compassion. Ainsi, la conception d'interventions visant à promouvoir une distribution équitable des bienfaits de la croissance économique sera une autre caractéristique du FRP.

Femmes et développement

2.8. Il est aujourd'hui presque universellement et pleinement compris que toute stratégie de réduction de la pauvreté ne peut réussir sans l'intégration complète de la femme dans le processus de développement socio-économique. Les femmes représentent près de la moitié de la population de l'ensemble des pays membres de la BID. Pourtant, elles sont disproportionnellement représentées parmi les pauvres et les déshérités. Les femmes sont plus vulnérables devant la pauvreté, que ce soit en termes d'argent (pauvreté de revenu) ou en termes de bien-être (pauvreté humaine). La pauvreté ne fausse pas seulement l'accès des femmes à la propriété, aux biens et services publics et à l'emploi, mais impose également une distribution inégale des ressources au sein de la famille.

2.9. La combinaison des facteurs ci-dessus conduit à des niveaux de pauvreté plus élevés parmi les femmes, phénomène souvent appelé 'féminisation de la pauvreté'. Par conséquent, une attention explicite à la dimension 'femmes' de la pauvreté doit guider la définition des priorités, des politiques et des programmes concernant la réduction de la pauvreté. L'expérience de beaucoup de pays en développement confirme que les stratégies de développement sensibles à la spécificité des sexes contribuent de manière significative à la croissance économique et accélèrent le processus de réduction de la pauvreté. Il est reconnu que les pays qui investissent lourdement dans l'éducation de la femme, la formation professionnelle, la santé génésique et la création d'opportunités économiques contribuent fortement à la réalisation des OMD, indépendamment du niveau qu'ils ont atteint sur l'échelle du développement.

2.10. Certes, la croissance économique et l'augmentation des revenus réduisent l'inégalité entre les hommes et les femmes, mais elles ne brisent pas tous les obstacles

devant le développement et la participation sociale des femmes. Des actions spécifiques doivent être entreprises pour s'assurer que les institutions sociales et juridiques garantissent l'égalité des femmes dans les droits légaux et humains élémentaires. Les femmes doivent pouvoir accéder à la propriété foncière et à d'autres ressources, et accéder au microcrédit et aux opportunités d'emploi équitables, tout en recevant le même salaire que les hommes reçoivent pour le même travail. Le développement social n'en serait que plus équitable, notamment dans les communautés où la cohésion sociale est faible et chez les groupes qui souffrent d'exclusion sociale. La BID veillera donc à intégrer explicitement les questions de la femme/de l'égalité des sexes dans ses programmes de lutte contre la pauvreté. Dans le Projet de Village de millénaire⁵, par exemple, il a été reconnu que les interventions communautaires faisant appel aux technologies peu coûteuses telles que la combinaison d'intrants agricoles (graines, engrais, outils, etc.), les points d'eau salubre, les centres médicaux, la lutte antipaludique (moustiquaires) et l'alimentation scolaire reposent à 90% sur les femmes.

Développement humain

2.11. Quel que soit le pays, le développement des ressources humaines reste la pierre angulaire du développement du secteur social. Cela vaut plus particulièrement pour les pays les moins avancés. C'est un important contributeur à la croissance économique et au bien-être, comme l'a montré l'expérience ailleurs. En fait, le développement du secteur social et la réduction de la pauvreté doivent être considérés dans tout pays comme des objectifs de planification qui se supportent mutuellement. Puisqu'on admet que l'homme est à placer au centre du développement, pour que la lutte contre la pauvreté soit durable, les efforts doivent viser à renforcer la capacité des pauvres à produire. Le meilleur moyen d'y parvenir est de relever la qualité du capital humain.

2.12. Par conséquent, la BID accordera une priorité au développement efficace des ressources humaines dans le cadre de sa stratégie pour l'allègement de la pauvreté. Les cercles vicieux de la pauvreté des grandes masses dans les pays densément peuplés peuvent être transformés en un précieux atout par la mise en valeur de la ressource humaine. Dans ce sens, le facteur humain peut être perçu comme l'instrument en même temps que comme l'ultime objectif du développement.

2.13. L'exploitation des synergies entre les différentes dimensions du développement humain peut permettre de réduire les coûts. Les mères instruites fournissent à leurs enfants une meilleure nutrition, vaccination et eau potable salubre et assurent l'hygiène

⁵ *Le Projet de Village de millénaire et l'Initiative de Ville de millénaire sont deux des 'marques déposées' du Projet de l'ONU pour le millénaire. Ce dernier a été demandé par le Secrétaire général de l'ONU en 2002 pour recommander aux Nations-Unies les stratégies pratiques permettant de réaliser les OMD.*

du voisinage, ce qui permet de réduire l'incidence des maladies et le coût des soins de santé pour leur familles. De même, les taux de natalité sont plus bas chez les femmes scolarisées.

(i) Santé

2.14. La mauvaise santé est en même temps une cause et une conséquence de la pauvreté. Dans les pays pauvres, l'espérance de vie est relativement réduite et un enfant sur dix n'atteint pas son premier anniversaire. Actuellement, les systèmes de soins de santé dans les PMMA, notamment en Afrique, sont submergés par la forte crise née des maladies largement répandues mais autrement traitables. Le paludisme et d'autres maladies ralentissent déjà la croissance économique et l'activité dans les pays les plus sévèrement touchés, situation qui, si elle n'est pas maîtrisée, augmentera davantage l'ampleur de la pauvreté dans ces régions. Les pauvres ont un accès limité aux services de prévention des maladies. Les stratégies efficaces pour faire échec à ces épidémies nécessitent la combinaison du traitement, de l'éducation et de la prévention. De telles stratégies doivent aller au-delà de la médecine et du soin de santé pour s'introduire dans la communauté, et en particulier parmi les pauvres. Une autorité ferme et engagée, une autonomisation des communautés, avec une concentration sur les femmes et un contrôle et évaluation continus sont les principaux facteurs de succès dans la mise en œuvre de telles stratégies.

2.15. Chez les femmes, une santé génésique défaillante est à l'origine d'une grande partie des maladies dominantes. On retrouve dans la santé génésique certains des plus grands écarts entre les riches et les pauvres. Les femmes pauvres courent également le risque de perdre la vie pendant la grossesse ou l'accouchement. Le risque à vie pour une femme de mourir à l'accouchement est de 1 sur 19 en Afrique, 1 sur 132 en Asie et 1 sur 188 en Amérique latine, contre 1 sur 2.976 dans les pays développés. Des accoucheuses compétentes pourraient réduire ce risque. Selon les statistiques disponibles, le pire des endroits pour être une mère est l'Afrique subsaharienne, encore que la situation diffère d'un pays à l'autre. Les femmes les plus pauvres commencent très jeunes à procréer. Dans les communautés où la planification familiale n'a pas été totalement acceptée et où les moyens sont limités, les gens perçoivent les naissances et la taille de la famille comme des conditions immuables, dans lesquelles ils font d'autres choix. Tout comme 'l'autonomisation de la femme', le concept de 'planification familiale' doit être interprété dans son sens positif.

2.16. Le paludisme, le HIV/sida et la tuberculose figurent aussi parmi les maladies les plus répandues chez les pauvres, notamment en Afrique. Bien qu'hommes et femmes souffrent de ces maladies, elles demeurent les principales causes infectieuses de décès chez les femmes. Par exemple, les femmes représentent actuellement près de la moitié de l'ensemble des adultes infectés par le sida et 58% des adultes touchés en Afrique subsaharienne. Ainsi, ces maladies constituent une grande menace au développement

dans les pays pauvres et leur impact est particulièrement ressenti dans les couches les plus démunies de la population. Près de 60% des décès dus au paludisme sont concentrés dans les 20% les plus pauvres de la population mondiale, la plus forte association d'une maladie avec la pauvreté. En Afrique subsaharienne, 'la pénalisation de la croissance par le paludisme' peut atteindre jusqu'à 1,3% de la croissance économique annuelle.

2.17. L'investissement dans les services de santé de base, et notamment dans la prévention des maladies, est par conséquent un important facteur pour le développement humain, et un objectif fondamental de la politique de la BID serait d'aider les pays membres à développer leurs systèmes de santé afin de faciliter l'accès des pauvres aux services.

(ii) Éducation

2.18. Tout comme une santé meilleure, l'éducation aussi contribue à la croissance économique et permet des gains importants en termes de réduction de la pauvreté. Une éducation améliorée multiplie les choix économiques pour les hommes et aide les femmes à protéger leur santé celle de leurs enfants. Des revenus plus élevés facilités par l'éducation améliorent le cadre de vie, réduisent la malnutrition et permettent d'amortir les coûts liés à une santé défaillante.

2.19. Bien que, dans l'ensemble, l'accès à l'éducation de base se soit sensiblement amélioré dans les PMMA ces trois dernières décennies, dans plusieurs de ces pays les pauvres sont toujours moins susceptibles d'aller à l'école et les enfants des ménages les plus pauvres peuvent ne pas connaître l'école du tout. En plus, alors que 'l'écart entre les sexes' dans l'éducation s'est rétréci au cours de la dernière décennie, le désavantage relatif des filles prive celles-ci de l'enseignement secondaire, en particulier en Afrique subsaharienne. En fait, l'éducation féminine, outre qu'elle autonomise la femme elle-même et qu'elle lui ouvre de nouvelles perspectives, est particulièrement utile parce que les avantages profitent à ses enfants. Les femmes instruites apprécient l'éducation et sont davantage prédisposées à envoyer leurs enfants à l'école. Une étude montre que dans les pays où les filles sont deux fois moins susceptibles de prendre le chemin de l'école que les garçons, il y a en moyenne 21 décès infantiles pour 1.000 naissances de plus que dans les pays sans 'écart entre les sexes'⁶. De plus, les enfants des milieux moins favorisés et ceux qui proviennent des communautés socialement exclues peuvent avoir besoin de programmes d'études spéciaux pour les aider à rattraper l'écart de rendement scolaire qui les sépare des enfants venant d'autres communautés.

2.20. Privés d'éducation, les enfants pauvres continueront à subir des désavantages une fois adultes et auront donc peu de chance de rompre avec la pauvreté. La priorité doit être

⁶ <http://www.unfpa.org/swp/2002/presskit/english/summary>

accordée à la fois à l'accès et à la qualité et la pertinence de l'enseignement, qui sont nécessaires pour augmenter la future intégration de ces éléments parmi les travailleurs et, d'une manière générale, dans la société. Le rôle de la BID dans la promotion de l'enseignement sera donc d'assurer la scolarisation des enfants vulnérables et défavorisés. Une telle approche nécessitera l'octroi de bourses d'études, surtout pour la scolarisation des filles, en vue d'encourager les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Les programmes d'étude devront également encourager la croissance morale et spirituelle afin d'encourager les enfants à avoir de grandes ambitions et à devenir des citoyens responsables dans l'avenir.

Filets de sécurité pour les pauvres

2.21. Les pauvres et les autres groupes vulnérables connaissent souvent des difficultés répétées et immédiates lors des périodes de crise et des cas d'urgence, ce qui implique la nécessité d'avoir des filets de sécurité sociale. Certaines familles rencontrent des difficultés du fait d'une perte de revenu, d'une maladie ou d'une pauvreté chronique. Les filets de sécurité doivent donc être un élément permanent de la politique sociale. Dans les bonnes périodes, ils aident les familles en situation difficile. Dans les mauvais moments, il est beaucoup plus facile et plus efficace d'élargir des programmes existants que d'en élaborer à partir de rien alors qu'on est dans l'urgence.

2.22. Les risques peuvent varier et affecter les ménages, les communautés et les régions différemment (inondations, sécheresse, tremblements de terre, famine, épidémies, etc.). L'impact négatif de ces risques peut être fortement préjudiciable pour le revenu et le bien-être des pauvres et pour le développement humain en général. La BID peut donc assumer un rôle actif en contribuant à une aide spéciale destinée à protéger la population pauvre en période de crise générale.

2.23. Les filets de sécurité sociale offrent une protection en fournissant les secours d'urgence, les aliments de base et autres produits de première nécessité, l'emploi par des projets à forte intensité de main d'oeuvre ('vivres contre travail', par exemple), et l'assistance à travers des programmes ciblés de développement humain. Ils couvrent aussi des programmes qui permettent aux pauvres d'accéder aux services essentiels tels que l'école (programmes d'alimentation scolaire, par exemple) et la santé (y compris des dispensaires mobiles).

2.24. La BID contribuera à la réalisation de programmes de filets de sécurité en concertation avec les gouvernements et autres grands organismes concernés tels que société civile et groupements communautaires par l'intermédiaire de son Assistance technique et de son Financement des projets.

2.25. La Zakat est l'une des formes de filets de sécurité purement islamiques dans laquelle les riches doivent prendre soins des pauvres et des populations vulnérables à

travers l'allocation d'une partie de leur revenu pour ceux-ci. En collaboration avec les pays membres, la BID développera des mécanismes en vue de cibler et faire bénéficier, d'une manière efficace, les nécessiteux et les pauvres méritants afin de les rendre économiquement autonomes.

Bonne gouvernance

2.26. La bonne gouvernance est essentielle pour réduire la pauvreté. Sans bonne gouvernance, les effets des programmes financés n'atteindront pas les destinataires visés, les pauvres en particulier. Il y aurait aussi un risque réel que les ressources financières recueillies à l'intérieur et à l'extérieur du pays ne soient pas utilisées efficacement.

2.27. De plus en plus de recherches internationales comparées montrent que la bonne gouvernance et les bons résultats sociaux qui réduisent la pauvreté se renforcent mutuellement, tout comme la mauvaise gouvernance et les mauvais résultats sociaux⁶. En d'autres termes, la bonne gouvernance conduit aux augmentations des revenus et à l'amélioration des indicateurs sociaux tels que l'alphabétisation et la mortalité infantile. Les bons résultats sociaux renforcent, à leur tour, la bonne gouvernance. Les faibles niveaux d'éducation et de santé et les hauts niveaux d'inégalité et de chômage contribuent à la mauvaise gouvernance.

2.28. La BID considérera donc la bonne gouvernance - et la transparence du processus qui l'accompagne - comme une des conditions préalables pour une politique efficace de réduction de la pauvreté dans son élaboration et sa mise en œuvre des projets. Elle s'assurera que les projets et les programmes qu'elle finance sont économiquement et efficacement exécutés et que leurs effets bénéfiques ne sont pas amoindris par une mauvaise gestion. Elle exigera des agences de mise en œuvre de respecter plus rigoureusement les procédures d'approvisionnement convenues. De même, il sera demandé aux soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et consultants d'observer les normes juridiques et morales appropriées dans les opérations d'approvisionnement et lors de l'exécution des contrats financés par la Banque. Pour la BID, la bonne gouvernance consiste à donner de l'importance à l'efficacité du développement et à la prestation des services.

2.29. La Banque encouragera également la recherche et les études qui visent à renforcer la conscience publique, à diffuser l'information au sujet des liens entre la bonne gouvernance et les résultats économiques et sociaux et à améliorer la performance dans cet important domaine en général.

Appropriation par le pays

6 Voir : Frederick T. Temple, Banque mondiale, Governance Matters, in Bangladesh et Elsewhere.

2.30. La réduction de la pauvreté est devenue un objectif primordial des programmes d'aide étrangère des donateurs et une forte proportion de l'aide étrangère va aux programmes de réduction de la pauvreté dans les pays pauvres. En l'absence d'aide étrangère, il est certain que le degré de pauvreté dans ces pays serait encore plus grand qu'il ne l'est. Cependant, l'expérience montre que les programmes d'aide doivent être conformes à la stratégie nationale pour réduire efficacement la pauvreté. La BID estime que l'appropriation par un pays du programme de réduction de la pauvreté est essentielle pour sa réussite. Cette aide étrangère doit reposer sur un programme national pour qu'elle attire l'engagement politique nécessaire. Avec des consultations préalables sur la conception du programme et, en conséquence, une adhésion nationale accrue, les donateurs étrangers peuvent se concentrer sur leurs domaines de spécialisation et restreindre leur intervention aux mesures qui ont un effet direct et crucial sur les objectifs du programme.

2.31. La politique de la BID visera donc à fonder tous ses programmes de réduction de la pauvreté sur des stratégies opérationnelles claires qu'elle élaborera sur la base des priorités résultant d'une analyse rigoureuse de la pauvreté et de consultations avec les autorités nationales des pays membres. En vue d'assurer une grande appropriation des programmes de réduction de la pauvreté, la BID devra également travailler avec ses clients ainsi qu'avec les organisations de la société civile pour formuler et concevoir des projets et des opérations ayant pour cible les populations pauvres.

SECTION 3

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE/APPROCHE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Vision globale et objectifs

3.1. La BID vise à maximiser son appui à la réduction de la pauvreté en utilisant une approche sud-sud ayant des caractéristiques purement islamiques. Cela implique que :

- La Banque poursuivra activement sa Vision pour 1440 intitulée '*Une vision pour la dignité humaine*' et visera à réaliser la réduction de la pauvreté.
- La Banque maximisera les ressources qu'elle peut consacrer à la réduction de la pauvreté et qui proviendront à la fois de ses propres opérations et de la mobilisation de ressources pour le nouveau fonds spécial (Fonds de réduction de la pauvreté - FRP) de sources différentes.
- La Banque assurera le maximum d'efficacité à son aide financière en adoptant les meilleures pratiques et la totale transparence.
- La Banque appliquera des caractéristiques islamiques spéciales à son aide financière avec pour effet non seulement de rendre ses interventions uniques à l'échelle mondiale mais également d'augmenter son efficacité dans un esprit de solidarité et de fraternité.

3.2. La Banque cherche à assumer un rôle unique, plus proche de ses pays membres, plus en harmonie avec leur mode de pensée, impliquant plus de partenariat entre frères, et plus efficace quant à son apport à la lutte contre la pauvreté.

Approche : Sept principes directeurs

3.3. La Banque est consciente de l'immensité de la tâche qui l'attend, elle et ses pays membres : Environ 400 millions de personnes vivent dans la pauvreté absolue dans 31 des PMMA (soit 40% de la population mondiale vivant avec moins de 1 \$EU par jour). Et d'après certaines indications, le problème est plus grave encore en chiffres absolus (en 2002, en Afrique subsaharienne, autour de 130 millions de personnes de plus qu'en 1990 vivaient dans l'extrême pauvreté, selon les statistiques des OMD).

3.4. La BID est également consciente qu'elle ne peut pas aborder seule cette situation, malgré l'expérience substantielle qu'elle a acquise. C'est pourquoi, pour maximiser la valeur et l'impact de son action en dépit des contraintes évidentes, elle adhérera aux sept Principes directeurs suivants :

- i) **Différentiation** : La Banque évitera la 'taille unique pour tous' et reconnaîtra dès le début que chaque pays membre a des besoins spéciaux. Ceci est conforme à

- l'expérience internationale et à la politique de la Banque consistant à identifier chez ses membres des tranches de population distinctes avec des besoins différents. Cela sera établi à travers des consultations permanentes avec les pays membres, partant de l'identification et finissant par la phase de l'étude d'impact.
- ii) **Sélectivité** : La Banque devra être sélective dans tous les aspects de son soutien à la réduction de la pauvreté. Le choix des pays et des bénéficiaires (et plus précisément les groupes défavorisés et vulnérables tels que, par exemple, les femmes et les enfants), ainsi que le choix des projets se fera selon des critères clairs et transparents.
 - iii) **Base communautaire** : Lorsque cela est faisable, et avec l'approbation du gouvernement concerné, la Banque explorera la possibilité de traiter avec des entités locales, communautaires et populaires afin de parvenir à une approche 'inclusive' de l'action de réduction de la pauvreté. Dans son analyse des parties prenantes, la Banque s'efforcera de minimiser ses approches 'descendantes'. Elle concevra des dispositions d'agence et de mise en œuvre pour des 'groupes locaux' qui interviendront dans le cadre général défini par le gouvernement.
 - iv) **Islamique** : La Banque veillera à adopter pour ses opérations des caractéristiques spécifiquement islamiques, qui servent non seulement à la différencier à l'échelle globale, mais également à répondre de plus près aux besoins et attentes des pays membres. Cela comprendra, dans la mesure du possible, la mobilisation de la *zakat* et du *waqf*, ce qui permettrait de disposer d'un financement conforme à la *chari'a*, de mettre en avant des valeurs sociales et religieuses spécifiques et d'appliquer des réformes appropriées pour associer les 'sœurs en islam' à ses projets de réduction de la pauvreté, etc.
 - v) **Exigence** : La Banque accorde une priorité absolue à l'obtention de résultats et mettra donc l'accent sur l'impact et l'efficacité, en prêtant une attention particulière à la capacité de reproduire les projets sur une base pluriannuelle avec des partenaires (y compris des organisations de la société civile et le secteur privé) qui pourraient donner une valeur ajoutée à un projet et en 'augmenter la taille'.
 - vi) **Sensibilisation** : La Banque soutiendra les activités qui sensibiliseront aux besoins des groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables de la société, c'est-à-dire les femmes et les enfants, ainsi qu'à la nécessité d'intégrer les femmes.
 - vii) **Étude d'impact** : La Banque mettra au point les mécanismes appropriés pour étudier l'impact de ses activités de réduction de la pauvreté en tenant compte de l'expérience d'autres institutions semblables.

3.5. À cet effet, les activités de réduction de la pauvreté de la BID seront conçues pour maximiser l'appropriation, faire correspondre les opérations aux meilleures pratiques internationales, harmoniser si possible les procédures communes, mettre l'accent sur l'obligation de résultats et appliquer la responsabilité et l'évaluation mutuelles, etc. L'accent doit être mis sur des programmes d'assistance pluriannuels qui permettront à la BID de financer des projets à moyen et à long terme et des grands projets susceptibles d'avoir un plus grand impact en matière de réduction de la pauvreté au lieu de se limiter à des petites opérations annuelles marginales dans plusieurs secteurs, car les opérations indépendantes de petite taille ne sont pas seulement coûteuses, mais leur effet sur le champs est également limité.

Stratégie de réduction de la pauvreté de la BID au niveau des pays

3.6. En s'efforçant d'obtenir un maximum d'efficacité, la Banque structurera sa stratégie pour les activités de réduction de la pauvreté au niveau des pays dans le cadre d'un processus de travail logique avec des étapes successives clairement définies. Celles-ci sont :

- **Étape 1** : Décider de l'éligibilité du pays,
- **Étape 2** : Réaliser une évaluation de la pauvreté et convenir d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté,
- **Étape 3** : Identifier les projets/activités éligibles, les bénéficiaires et les partenaires,
- **Étape 4** : Convenir des dispositions de mise en œuvre, et
- **Étape 5** : Examiner l'impact et les avantages.

3.7. La Banque estime que sa politique doit prévoir un élément de différenciation pour refléter les variétés de besoins à travers des 'groupes' identifiables des pays membres. Le Tableau ci-après fournit des indications provisoires sur la flexibilité probable de la politique qui sera appliquée :

Groupe	Caractéristiques	Principales considérations du programme
Concentration	Nombre absolu des pauvres > 20 millions (5 pays membres de la BID)	<ul style="list-style-type: none"> - Le volume de financement doit être élevé pour avoir un grand impact. - Le partenariat, le cofinancement, etc. seront probablement nécessaires.

		- La possibilité de reproduire la conception du projet et de le redimensionner est un aspect essentiel.
Grave et en dégradation	PLUS d'un tiers de la population est dans un état de pauvreté extrême ET plusieurs indicateurs de pauvreté se dégradent.	- L'efficacité de la conception du projet doit être prioritaire. - L'aide doit se concentrer sur, et innover dans, les secteurs à problèmes. - Des processus plus socialement 'inclusifs' doivent être essayés pour augmenter l'impact.
Grave et en amélioration	PLUS d'un tiers de la population est dans un état de pauvreté extrême ET tous les indicateurs de pauvreté s'améliorent.	- Le volume du financement doit être beaucoup plus élevé, si la capacité d'absorption le permet. - L'attention doit être accordée aux projets pluriannuels de réduction de la pauvreté qui constituent un programme, avec des niveaux de financement élevés.
Gérable	MOINS d'un tiers (mais plus d'un quart) de la population dans un état de pauvreté extrême, mais résultats mitigés.	- Le volume de financement doit être plus élevé, si la capacité d'absorption le permet. - L'attention doit être accordée aux projets pluriannuels de réduction de la pauvreté qui constituent un programme, avec des niveaux de financement moyens.

3.8. Comme on le voit dans le Tableau, la Banque pense que sa différenciation à travers les pays éligibles touchera quatre variables essentielles :

- Le volume de l'attribution par pays ;
- La structure du processus de consultation (et les parties concernées) ;
- Les activités et les projets éligibles ; et
- Les partenaires dans la mise en oeuvre.

Décider de l'éligibilité du pays

3.9. Concernant **l'Étape 1 : Décider de l'éligibilité d'un pays**, la Banque établira des critères transparents et clairs pour la déterminer. Cependant, ces critères ne confèrent de 'droits' à aucun pays particulier et la Banque retient la flexibilité et la latitude de décider si un pays doit ou non obtenir le financement pour réduction de la pauvreté, même si ce pays répond aux critères. Les ressources du Fonds seront également mises à la disposition des pays qui n'ont pas pu réaliser du progrès en matière de réduction de la pauvreté à

cause des troubles civils, des conflits, de la famine, des conditions climatiques sévères et d'autres obstacles naturels.

3.10. Les critères comprendront des éléments de besoin –c'est-à-dire l'ampleur- et des éléments de performance –c'est-à-dire la capacité de mettre effectivement en œuvre des projets de réduction de la pauvreté. Initialement, quatre critères seront utilisés et, par la suite, la Banque les révisera périodiquement :

- a) L'incidence de la pauvreté (1 \$EU par jour) doit être supérieure à 25% de la population et être répandue à travers les secteurs urbains et ruraux⁷ ;
- b) La macrosituation doit pouvoir admettre le financement de la BID ;
- c) Il doit être démontré que l'utilisation des fonds de la BID et la mise en œuvre effective des programmes ont déjà été satisfaisantes dans de précédents projets de réduction de la pauvreté (par exemple, par des rapports d'évaluation des opérations) ;
- d) L'infrastructure institutionnelle doit s'être développée d'une façon satisfaisante (avec des mécanismes appropriés pour profiter aux femmes et aux groupes marginalisés) et l'intégration des valeurs islamiques doit être évidente ; et
- e) Les pays sortant d'un conflit ou de troubles civils.

3.11. La Banque a envisagé d'utiliser ces critères dans une formule, c'est-à-dire qu'ils doivent être quantifiés de sorte à permettre d'arriver à une note moyenne pondérée au-dessus de laquelle un pays serait habilité à bénéficier du financement de la BID pour la réduction de la pauvreté. Mais elle doit disposer d'une flexibilité que ne permet pas une approche à base de formule. Par conséquent, les critères d'éligibilité seront nécessaires mais pas suffisants : un pays ne sera éligible que s'il satisfait aux critères, mais la Banque se réserve toujours le droit ne pas le sélectionner pour obtenir le financement. L'évaluation de pays, s'il y en a, sera essentielle pour assurer l'éligibilité. Afin de donner des incitations aux pays qui ont assuré une bonne exécution des projets et qui ont honoré leurs engagements, des dispositions pourraient être prises pour que l'allocation des ressources du Fonds soit faite en fonction de la performance des pays, tout en prenant en compte les critères de vulnérabilité.

3.12. Le critère (d) porte sur le développement de l'infrastructure institutionnelle. La recherche montre que c'est là un des principaux déterminants dans la réduction de la pauvreté car il concerne les conditions de vie des individus et la possibilité de connaître

⁷ La Banque est consciente que toute limite de coupure statistique fera déplacer quelques pays d'un côté ou de l'autre de la ligne avec le temps, probablement avec un mouvement dans les deux sens. Pour les besoins du présent document d'orientation, le chiffre de 25% inclut les pays indiqués dans l'Annexe 3.

des améliorations économiques. Ainsi, la Banque exige de ses États membres d'avoir hissé -ou d'être en train de hisser- son infrastructure institutionnelle à des niveaux acceptables (Voir Encadré ci-après) :

'3i' : Infrastructure institutionnelle islamique

La base de ces 3i est que les projets de réduction de la pauvreté seront identifiés, préparés, mis en œuvre et exploités si le pays a atteint les normes de base qui conditionnent directement son aptitude à le faire. Ces normes concerneront au moins ce qui suit :

- Politique et stratégie de réduction de la pauvreté (telles qu'exprimées dans le CSLP, par exemple)
- Finances publiques et impôts
- Organismes et procédures de *waqf* et de *zakat*
- Normes de l'administration et des services publics
- Autorisation d'exercer et réglementation des activités économiques
- Gouvernance des institutions publiques et des sociétés
- Le système juridique et judiciaire
- Règlements relatifs à l'infrastructure
- Accès généralisé aux finances, notamment pour les pauvres, les femmes et les groupes marginalisés
- Principes de concurrence et sauvegardes anti-trust.

Chacun de ces domaines aura sa liste de contrôle de normes obligatoires mais, en plus, celles-ci sont susceptibles d'avoir une dimension islamique qui reflète des réalités sociales et culturelles. Chaque pays peut alors être formé et accompagné pour progresser vers ces normes de 3i afin de prouver sa 'capacité d'absorption' pour obtenir le financement de la BID⁸. Une telle formation peut être effectuée dans le cadre même des projets de la BID.

Les 3i ne sont pas des conditions, mais plutôt un cadre de normes propres à la famille islamique qui définissent les meilleures pratiques pour faire réussir les projets de réduction de la pauvreté. Les progrès accomplis en direction de ces normes seront revus par des pairs dans un esprit de 'fraternité' et avec un maximum de transparence.

Consultation des pays

3.13. Concernant l'**Étape 2 : Réaliser une évaluation de la pauvreté et convenir d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté**, la Banque utilisera les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les Stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté et les Plans de développement à moyen terme des pays membres comme documents de références pour élaborer un programme de travail de solidarité unique reflétant les besoins et les ambitions du pays concerné. Ce *Programme de travail de solidarité des pays membres de la BID* sera utilisé comme modèle dans lequel le « programme de travail triennal » sera la norme adoptée. Ces modèles seront concentrés sur les politiques et les conditions qui affectent directement les pauvres en même temps

⁸ À noter que ce concept a des similitudes avec 'l'acquis communautaire' utilisé par l'UE dans les années '90 pour hisser les nouveaux pays membres potentiels à un niveau minimum dans divers domaines importants pour qu'ils puissent devenir membres de l'UE et avoir droit à d'importants transferts de fonds.

que sur les efforts consentis par l'État pour lutter contre la pauvreté. À cet égard, la Banque évitera de créer un processus qui ferait double emploi avec ce qui existe déjà. Ainsi, chaque fois qu'elle le peut, la BID :

- a) Participera au processus d'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP), y compris le dialogue pour la SNRP initiale (par exemple, le CSLP) et ses révisions et mises à jour ultérieures ;
- b) Parviendra à un processus intégral avec une variété de partenaires. Ces derniers seront les gouvernements nationaux, régionaux/provinciaux et locaux, la société civile et les autres associés pour le développement et éléments locaux ayant réussi leur expérience. L'accent devra être mis sur les groupes communautaires et les groupes négligés et marginalisés tels que les femmes et les filles. La Banque informera le gouvernement -et sollicitera son approbation- quand elle est en discussion avec un groupe ou un organisme non gouvernemental. Elle structurera également les opérations d'agence et de mise en œuvre de sorte qu'un groupe non gouvernemental local puisse intervenir sous la direction du gouvernement ; et
- c) Structurera des programmes transparents pour les différents intervenants dans le processus de consultation : un pour le gouvernement central, un pour les acteurs locaux et les groupes communautaires, un pour les potentiels partenaires financiers, etc.

3.14. En principe, la Banque structurera ce dialogue consultatif dans le contexte du processus de SNRP, étant donné que, à l'exception de 2, l'ensemble des 30 États membres de la BID qui ont le statut de PMMA ont produit des CSLP (ou des documents provisoires), ce qui est un effort énorme. La Banque est consciente de cet accomplissement, et considérera le CSLP comme une des sources conduisant à la mise en place de son programme de travail pour la réduction de la pauvreté dans ses pays membres. Cela, à son tour, aidera à maîtriser les coûts de transaction des projets de réduction de la pauvreté, qui pourraient bien augmenter au-delà des limites acceptables si la Banque devait insister sur un processus à part⁹.

3.15. Cependant, la BID est consciente que l'expérience avec le CSLP et les processus qui le sous-tendent sont différents d'un État membre à l'autre. Dans certains cas, il est bien ancré et est à sa deuxième ou troisième mise à jour, et reflète véritablement les positions et les besoins des États membres. Dans d'autres cas, notamment dans plusieurs pays d'Afrique francophone, le processus du CSLP comporte des imperfections et n'est

⁹ Par exemple, le Compte du millénaire des États-Unis et le Fonds mondial nécessitent une procédure à part spécialement conçue pour l'accès à leur financement et exigent souvent que le pays bénéficiaire fasse réunir des comités ad hoc, prépare des documents spéciaux, etc. dans le cadre de sa demande de financement de la réduction de la pauvreté.

pas un reflet exact des besoins des États membres¹⁰. La Banque agira donc à sa discrétion, en considérant le CSLP comme un important point de référence, mais en jugeant au cas par cas si un complément d'analyse et de discussion est nécessaire en sus du processus du CSLP. Quand c'est le cas, la BID soutiendra les pays membres par une aide technique et analytique, éventuellement fournie par d'autres pays membres, afin que le travail supplémentaire soit gérable et abordable.

3.16. La Banque s'assurera que le programme de travail est préparé en étroite collaboration avec les partenaires dans le développement et les parties prenantes. Le programme de travail définira le secteur, le sous-secteur et les types de projet selon les recommandations et les orientations de la SNRP. Il portera sur les opérations spécifiques de crédit et de non-crédit et les bénéficiaires éligibles, ainsi que sur le choix des partenaires décrits à l'Étape 3.

Décider sur les projets, les bénéficiaires et les partenaires

3.17. Concernant l'**Étape : Identifier les activités/projets éligibles, les bénéficiaires et les partenaires appropriés**, les trois paramètres sont brièvement décrits ci-après :

3.18. *Identifier les activités/projets éligibles* : La Banque choisira les activités éligibles au financement dans le cadre des programmes de travail de réduction de la pauvreté en accordant la priorité aux projets qui s'intéressent aux causes de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie. La Banque préfère nettement financer des projets plutôt que de fournir une aide aux budgets. Les projets que la Banque envisagera de financer doivent répondre aux critères suivants :

- Ils doivent faire partie de la stratégie approuvée de réduction de la pauvreté et avoir un objectif principal de réduction de la pauvreté pour des bénéficiaires prioritaires. Cela signifie en général qu'ils doivent être inclus dans la SNRP, ou alors les projets doivent être agréés séparément entre la BID et le gouvernement ;
- Ils doivent avoir un bon promoteur de projet ayant une expérience professionnelle avérée et de bonnes chances d'accomplir la tâche correctement ; et
- Les projets doivent réussir les tests d'évaluation/performance de la BID qui sont analysés au cours du 'cycle' normal du projet.

3.19. La Banque fait la distinction entre divers grands types de projets de réduction de la pauvreté qui peuvent prétendre à son financement (Voir détails dans la Section 4) :

¹⁰ *Le rapport d'évaluation du FMI (2004) mentionne que « le processus du CSLP manque de force.... Il prête trop d'attention aux documents et aux exigences de la Banque mondiale et du FMI... »;*

- i) Les projets sectoriels intégrés visant à stimuler la croissance profitable aux pauvres et s'intéressant aux causes profondes de la pauvreté, à l'éducation, à la santé, aux problèmes de l'eau, à la microfinance, etc.
- ii) Les projets qui financent des améliorations dans l'infrastructure institutionnelle.
- iii) Les projets portant sur des domaines particuliers qui sont transsectoriels et favorisent le rôle des femmes.
- iv) Les investissements effectués par les branches du secteur privé du Groupe de la BID pour le soutien des projets de microcrédit, micro-assurance et autres projets liés directement à la réduction de la pauvreté.

3.20. *Identifier les bénéficiaires éligibles* : la Banque identifie les bénéficiaires finaux et les promoteurs de projet (ou bénéficiaires initiaux) comme deux groupes distincts :

Groupe 1 : Les **bénéficiaires finaux** éligibles comprennent les pauvres et ceux qui ont besoin d'un secours d'urgence.

- Les pauvres sont définis étant ceux qui vivent avec moins de 1 \$EU par jour (Voir Chapitre 1) et qui ne jouissent pas du tout des conditions de vie définies dans les OMD. Parmi les 400 millions de personnes que l'on estime vivre dans la pauvreté dans 31 pays membres de la BID, on pense qu'environ 300 millions se trouvent dans des zones rurales et 100 millions dans des zones urbaines.
- Les groupes ayant besoin d'un secours d'urgence sont ceux qui connaissent des conditions de *force majeure* (comme la sécheresse, la famine, les inondations, les troubles civils ou la guerre, etc.), chez eux ou comme réfugiés déplacés.
- La Banque préparera, en cas de besoin, des cartes de répartition de la pauvreté pour pouvoir diriger son aide vers les poches de pauvreté.

Groupe 2 : Les **bénéficiaires initiaux** éligibles –en tant que promoteurs de projet- peuvent bénéficier du financement de la BID pour mettre des projets en œuvre en faveur des bénéficiaires finaux.

- Ces promoteurs de projet -choisis pour leurs compétences en matière de création de projets- sont potentiellement nombreux, mais il leur faut obtenir l'approbation du gouvernement central. Ce sont :
 - i) Les institutions du gouvernement central telles que ministères d'exécution, agences nationales, etc. ;

- ii) Le gouvernement local et les organismes municipaux ;
- iii) Les ONG et les institutions internationales ;
- iv) Les groupes communautaires, les entité de la société civile ; et
- v) Le secteur privé, que ce soit des sociétés à but lucratif qui opèrent dans le cadre d'un accord de privatisation et fournissent un service d'un niveau agréé par l'État (comme, par exemple, la gestion des hôpitaux, la fourniture des écoles, etc.), des entités à but non lucratif fournissant un service aux pauvres directement ou des institutions financières fournissant des services de microcrédit et de micro-assurance aux pauvres.

3.21. La Banque évaluera qui parmi les promoteurs sont le plus à même d'atteindre avec succès les bénéficiaires finaux. Dans l'ensemble, l'expérience jusqu'ici penche en faveur des groupes locaux, communautaires, aussi la Banque favorisera-t-elle, dans la mesure du possible, les projets communautaires. Elle favorisera également le travail avec les organisations féminines, dont plusieurs ont fait valoir que, en laissant les femmes à l'écart ou en ne tenant pas spécifiquement compte de leurs préoccupations, les gouvernements ne s'attaquent pas aux racines du problème de la pauvreté. Les modèles de partenariat public-privé ont commencé à réussir dans certains pays et pourraient également bénéficier des financements de la BID.

3.22. La Banque est consciente que, pour engager un dialogue constructif avec une si large gamme d'interlocuteurs, elle peut devoir introduire beaucoup de flexibilité dans plusieurs de ses démarches opérationnelles.

3.23. *Choisir les partenaires appropriés* : la Banque mettra l'accent sur divers partenariats, chacun devant apporter sa contribution spécialisée au cours des étapes successives du processus opérationnel. Il est envisagé que, pour diverses raisons, des relations étroites soient nouées avec le secteur privé et les ONG :

Activité	Principaux partenaires éventuels
Mobilisation des ressources	Actionnaires, secteur privé (pour le <i>waqf</i> et la <i>zakat</i>), et BMD et ONG (pour cofinancement et services d'agence)
Formulation de la stratégie et identification des projets de réduction de la pauvreté	Gouvernement, ONG et groupes communautaires avec les BMD (Processus de CSLP et au-delà)
Élaboration et mise en œuvre des projets	Groupes communautaires, entreprises et groupes privés, ONG

Mise en œuvre du projet

3.24. Concernant l'**Étape 4 : Mise en œuvre du projet**, les opérations identifiées comprises dans le Programme de travail de réduction de la pauvreté (PTRP) seront mises en œuvre selon le cycle de projet adopté par la Banque. Celle-ci estime que l'intensification des activités de réduction de la pauvreté représente un important nouveau départ qui peut déclencher de nouveaux réajustements des procédures régissant les opérations financières de la BID. Cela se retrouvera dans toutes les dispositions d'exécution concernant les projets de réduction de la pauvreté, notamment :

- Les mécanismes de préparation et d'évaluation,
- Les termes et les conditions de financement,
- Les procédures d'approvisionnement, et
- Les mécanismes de suivi et de contrôle.

Examen de l'impact et des avantages apportés aux pauvres

3.25. Concernant l'**Étape 5 : Examiner l'impact et les avantages**, la Banque les évaluera de près à deux niveaux :

- a) *Au niveau du projet* : à la lumière de l'évaluation de sa performance, un contrôle détaillé aura lieu au cours de l'exécution, ce service étant assuré de préférence par les bureaux locaux de la BID/FRP une fois par trimestre. À l'achèvement du projet, l'équipe d'évaluation des opérations entreprendra un examen approfondi (en utilisant les données appropriées, telles que la répartition selon le sexe) qui sera suivi, à un intervalle convenu, par d'autres examens semblables, conformément aux pratiques courantes de la Banque.
- b) *Au niveau du pays* : Les hauts responsables de la BID étudieront la qualité de la SNRP avec le gouvernement, les parties prenantes et les autres agences internationales pour s'assurer, entre autres, que cette SNRP reflète correctement les priorités nationales et a pleinement tenu compte des questions de femmes/égalité des sexes. En outre, il doit y avoir un système bisannuel de revue par les pairs des '3i', de la qualité, la transparence et l'efficacité de l'infrastructure institutionnelle et du degré auquel elle reflète les valeurs islamiques.

3.26. La Banque soulignera que ces examens sont destinés à s'assurer que les avantages profitent aux pauvres. Cependant, un élément du projet et de 'l'évaluation de performance' pays ne peut pas être exclu. La Banque évitera une approche maladroite, mais il sera nécessaire qu'elle discute de la performance avec les gouvernements et les

promoteurs du projet et convienne éventuellement avec eux des mesures correctives, dans un esprit de fraternité et de partenariat.

3.27. S'il se présentait un sérieux problème ou un cas de non conformité avec les tâches de lutte contre la pauvreté, la Banque aurait l'autorité pour suspendre, annuler ou reformuler un projet et même prendre, si nécessaire, des mesures plus importantes.

SECTION 4

SECTEURS PRIORITAIRES

Intérêt du financement de la réduction de la pauvreté

4.1. La Banque a déjà constitué un dossier consistant de projets profitables aux pauvres. Ces derniers portent essentiellement sur l'éducation et la santé (souvent considérées comme la première et la plus importante brique pour la réalisation des programmes de réduction de la pauvreté), mais aussi sur l'infrastructure rurale, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et le transport et l'électricité.

Stimuler la croissance profitable aux pauvres

4.2. La Banque est consciente que des taux de croissance économique élevés et soutenus pendant une certaine période sont nécessaires pour la réduction de la pauvreté puisqu'ils créent de l'emploi et génèrent des revenus. Elle pense que la croissance économique nécessite la stabilité macroéconomique, l'ouverture commerciale, la concurrence sur le marché, l'investissement dans le développement humain et l'infrastructure, la haute qualité des institutions et la bonne gouvernance. Mais elle devra également conseiller et guider les gouvernements à adopter des politiques favorables aux pauvres et allouer une partie de leurs ressources budgétaires pour cibler les populations pauvres et vulnérables.

4.3. La Banque sait qu'elle devra favoriser une croissance qualitative dans ses pays membres en développant les infrastructures rurales et urbaines, en augmentant la valeur ajoutée des secteurs productifs et en finançant les activités productrices de revenu. Elle mettra donc l'accent sur les aspects essentiels des activités de croissance profitable aux pauvres à travers, notamment :

- *Le développement rural et agricole et la sécurité alimentaire* : Puisque la pauvreté est encore un phénomène principalement rural, les systèmes de petite irrigation, l'aménagement des terres, les installations d'hygiène des animaux, et les routes rurales et voies de desserte occuperont une position centrale dans le portefeuille du Fonds de réduction de la pauvreté. La Banque s'assurera que cela est compatible avec les normes environnementales actuelles et qu'un service est disponible pour le déplacement des marchandises, et non seulement des personnes. La Banque mettra aussi en relief certains 'nouveaux éléments' dans les projets de développement rural, éléments destinés à améliorer l'information des agriculteurs et la capacité de ces derniers à commercialiser leurs produits. Il s'agit, notamment, d'initiation à l'informatique, de disponibilité d'ordinateurs dans une bibliothèque rurale, une salle communale, etc. et de télécommunication rurale, généralement des réseaux mobiles, pour faciliter les échanges en favorisant

la communication entre acheteurs et vendeurs et en diffusant les prix et les informations sur le marché. La Banque fournira également, dans la mesure du possible, une connexion à Internet (soit mobile soit dans la salle communale du village) en tant qu'outil important pour stimuler les conditions de vie.

- *Infrastructure* : La Banque apportera également son soutien pour des systèmes de transport public efficace et abordable afin d'augmenter la mobilité et l'accès aux opportunités économiques, de même qu'elle financera des routes rurales, stimulera la production d'électricité pour que toute la population puisse y accéder et étendra le réseau des lignes de transmission et de distribution et améliorera la connexion des gens, des marchandises et des informations dans les régions rurales.
- *Microfinance* : La Banque favorisera des mécanismes de microfinance car il est généralement difficile aux pauvres d'obtenir un crédit à un coût abordable, or « *la fourniture de petits crédits aux microentreprises du secteur non structuré des pays en développement peut relever de façon significative le niveau de vie des pauvres, augmenter la sécurité alimentaire, et apporter des améliorations durables aux économies locales* ». Un certain nombre de pays ont donc mis en place des organismes spéciaux de microcrédit pour accorder des prêts aux pauvres et aux petits et moyens entrepreneurs. Cependant, ces organismes sont handicapés par l'insuffisance des fonds. Ce problème peut être résolu par l'intégration d'un système de microfinancement avec les banques commerciales et les institutions de *zakat*, de *sadaqa* et de *waqf*. Une description plus détaillée de la politique de la Banque à cet égard est fournie dans l'encadré ci-après.
- *Systèmes de garantie* : La Banque mettra en place des systèmes de garantie compatibles avec la *chari'a* et qui permettront aux tranches démunies de la population, jusque-là exclues du système bancaire, de participer aux activités courantes. La 'population bancable' s'en trouvera multipliée et les liquidités des systèmes bancaires plus efficacement exploitées.
- *Modes de financement islamiques* : La BID a joué un rôle pionnier dans la fourniture des produits et services bancaires et *Takaful* islamiques aux particuliers, aux petites et moyennes entreprises et aux petites exploitations agricoles. Dans le cadre du FRP, le Groupe de la BID contribuera, à travers ses différentes entités, à la promotion des modes de financement islamiques dans les pays pauvres.

Développement du secteur privé : Pour la Banque, le secteur privé est un moteur de croissance économique qui peut aussi jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté en fournissant des services sociaux aux pauvres. La Banque compte favoriser le Partenariat public-privé (PPP), fournir une aide aux PME et encourager les

gouvernements à simplifier les règlements relatifs aux affaires et adopter des règles et procédures favorables aux investisseurs en vue de lever les obstacles devant les populations pauvres et défavorisées.

Réduction de la pauvreté : Dimensions islamiques dans l'innovation financière

Microcrédit : Les raisons généralement avancées par les banques commerciales qui consacrent une part très réduite de leurs fonds aux microentreprises sont que, d'abord, elles trouvent encombrant de traiter avec un grand nombre de microentreprises, et ensuite, le risque et les frais du financement d'un grand nombre de petites sociétés sont beaucoup plus importants que quand il s'agit de sociétés de plus grandes tailles. Les banques commerciale peuvent résoudre le problème de l'encombrement en ne s'engageant pas directement dans les transactions de microfinance. Elles peuvent intervenir par l'intermédiaire de leurs propres filiales ou à travers les établissements qui existent déjà à cette fin, comme les banques agricoles, les banques coopératives, les banques de développement et les sociétés de crédit-bail et financement.

Le risque et les frais liés à un tel financement pour les banques commerciales doivent également être réduits. Le risque est grand parce que les microentreprises ne sont pas à même de fournir une garantie acceptable à ces banques. Le risque peut être sensiblement réduit par l'adoption de la méthode de solidarité de groupe utilisée par Grameen Bank et en ne fournissant pas le financement sous forme de prêts en espèces. Les outils et l'équipement peuvent être fournis selon le mode islamique de financement moins risqué de l'*ijara*. Les matières premières et les marchandises aussi bien que le fonds de roulement peuvent être fournies sur une base de *mourabaha*, *salam* ou *istisna'*, qui impliqueront peut-être un risque relativement plus important que l'*ijara*. Pour traiter les risques liés à tous ces types de financement, il est impératif de mettre en place des systèmes de garantie des prêts qui ont été introduits dans un certain nombre de pays. Il devrait également être possible de faire couvrir les pertes résultant de la défaillance des très petites microentreprises par le Fonds de *zakat*.

Les dépenses supplémentaires encourues par les banques commerciales du fait de l'évaluation et du financement des microentreprises doivent également être réduites. Dans le cas du financement fourni aux très pauvres, une partie des dépenses peut être couverte par le Fonds de *zakat*, dont un des buts principaux est précisément de permettre aux pauvres de voler de leurs propres ailes. Concernant ceux qui ne sont pas habilités à bénéficier de la *zakat*, mais qui méritent d'être aidés, il serait intéressant que les gouvernements envisagent de subventionner une partie du coût, du moins au stade initial, pour contribuer à la réalisation d'un important objectif socio-économique de l'islam. Quand le système mûrit, la dépendance de la *zakat*, comme la subvention de l'État, doivent être réduites progressivement.

La disponibilité du microcrédit peut ne pas pouvoir aller bien loin sans une promotion sensible de l'environnement de la microentreprise par un meilleur accès aux marchés et par l'infrastructure physique et sociale nécessaire. Une telle infrastructure, notamment des établissements de formation professionnelle, des routes, l'électricité et l'approvisionnement en eau, contribuera à augmenter l'efficacité des microentreprises et à réduire leurs coûts, leur permettant ainsi d'être compétitifs sur le marché.

Zakat : Elle est obligatoire pour tout Musulman adulte qui a des propriétés répondant à certaines conditions. Elle est versée aux pauvres, qui deviennent ainsi propriétaires du montant distribué, avec la totale liberté d'en disposer à leur guise. Les pauvres et les indigents font partie des catégories de destinataires de la *zakat* dans la société islamique. Les savants sont d'accord qu'il incombe à l'État d'appliquer la *zakat* dans une société musulmane.

Le potentiel des institutions de *zakat* est demeuré en grande partie inexploité au service de la réduction de la pauvreté. La *zakat* réunie par les organes de l'État est très faible comparée au potentiel existant. D'après certaines études, le potentiel de la collecte de *zakat* dans les pays membres se situe entre 2 et 4% du PIB. Les pays qui ont un système de collecte de *zakat* ont réussi à réaliser à peine 1% du total potentiel. De plus, la majeure partie des fonds versés au titre de la *zakat* le sont volontairement par les concernés et sont très probablement utilisés pour soutenir le revenu ou la consommation et ne résolvent pas, à long terme, le problème de la pauvreté. La BID peut, par conséquent, intervenir comme facilitateur dans le

développement, la promotion et la diffusion des meilleures pratiques pour qu'il soit fait des ressources de la *zakat* un usage efficace pour l'allègement de la pauvreté. Elle peut également aider à intégrer la *zakat* dans les programmes de développement nationaux en fournissant l'assistance technique dans les domaines du renforcement des capacités et du développement institutionnel. La renaissance et la revitalisation transfrontalières des institutions de *zakat* pourraient aussi mobiliser d'autres ressources non conventionnelles pour les programmes de réduction de la pauvreté. La BID peut par ailleurs faire de sorte que la *zakat* soit destinée au renforcement des capacités, à la création de richesses et à la microfinance pour rendre les ménages productifs au lieu qu'elle se focalise sur le soutien du revenu.

Le rôle de la *zakat* peut également s'étendre pour réduire les chances des personnes vulnérables mais non pauvres de devenir pauvres du fait des chocs externes qu'elles subissent. Une manière de réaliser cet objectif est de mettre au point un système d'octroi de prêts sans intérêts (*qard hassan*) aux personnes vulnérables. De même, une assistance technique peut être accordée afin que le Fonds de *zakat* serve à renforcer les biens des pauvres pour les protéger contre les chocs négatifs et leur permettre de disposer de sources de revenu durables.

Waqf : L'islam encourage l'individu à faire des dons pour créer des capitaux qui continuent de générer des bénéfices/revenues destinés aux objectifs ciblés. Ces capitaux s'appellent *waqf* et ces *awqaf* peuvent aller à des actions sociales comme la construction d'un logement pour les pauvres ou le creusement d'un canal, etc. L'objectif du *waqf* peut être la société dans son ensemble, notamment l'aide socioéconomique aux nécessiteux et aux pauvres, l'éducation, l'environnement, la science et autres.

L'aptitude des institutions de *waqf* à contribuer à l'allègement de la pauvreté peut être améliorée par le renforcement des capacités. On peut également y parvenir en améliorant la qualité des propriétés de *waqf* existantes mais non ou peu exploitées en y investissant pour augmenter les recettes qu'elles génèrent. L'encouragement et l'aide à la création de nouvelles institutions de *waqf* peuvent contribuer très fortement à rehausser le rôle du *waqf* dans l'allègement de la pauvreté. Il est nécessaire de concevoir des modèles de constitution de *waqf* autres que celles basées sur les terrains/biens immobiliers. Des exemples de tels modèles sont le *waqf* en espèces, qui peut être remis aux pauvres comme prêt, la création de 'Certificats' de *waqf* pour réunir des fonds sur le marché et pouvoir financer les propriétés de *waqf* sur une base commerciale, la création de fonds mutuels de garantie pour le versement de compensations suite aux accidents, pertes de propriété, etc., et aussi l'octroi de microcrédits sur une base concessionnelle.

Développement du capital humain

4.4. La Banque considère que le capital humain est le premier atout des pauvres et que son développement est d'une importance capitale dans la lutte contre la pauvreté. Les projets dans les secteurs de l'éducation et de la santé sont la base sur laquelle reposent ensuite la plupart des activités de réduction de la pauvreté :

- **Éducation** : En matière d'éducation, le financement des écoles primaires sera la priorité des priorités, surtout accompagné de programmes d'alphabétisation intensive. Cependant, pour que cela soit efficace, la Banque mettra également l'accent sur les écoles secondaires et les universités et autres établissements d'études supérieures, et sur les centres de formation professionnelle. Pour elle, les programmes d'éducation de base et d'alphabétisation sont importants comme première étape essentielle, mais l'éducation avancée dans des domaines tels que la technologie de l'information (TI), les disciplines techniques, la formation des enseignants et les techniques de gestion des entreprises jouent aussi un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté car elle augmente les chances de créer des

entreprises et des emplois. En plus, cela correspond à la Vision 2020 de la Banque qui insiste sur l'éducation des filles et sur l'enseignement scientifique et technique.

- **Santé** : Dans le secteur de la santé, le financement d'unités de soins de santé primaires demeurera une priorité absolue en faveur des pauvres. Les soins prénataux et l'éradication des maladies y figurent en bonne place, mais des hôpitaux de quartier, régionaux et spécialisés aussi seront financés. En outre, des programmes d'information du public seront multipliés, car la Banque estime qu'ils sont importants pour la prévention des maladies.
- **Approvisionnement en eau et assainissement** : Dans ces secteurs, la Banque continuera à financer les conduites d'eau, les réseaux, les forages et autres services y afférents qui profitent aux pauvres.

4.5. Conformément à ces priorités générales, la BID se focalisera sur les projets profitables aux pauvres reconnus comme ayant un impact notable de réduction de la pauvreté et qui seront précisés lors de l'évaluation de pays et de la formulation des projets/programmes.

a) Projets sectoriels intégrés

4.6. D'abord, la Banque financera **des projets sectoriels intégrés** visant les causes de la pauvreté. Ils peuvent porter, avec diverses combinaisons, sur les secteurs où la Banque a déjà une expérience : l'éducation de tous types (alphabétisation de base et enseignement plus avancé), formation professionnelle, soins de santé (généraux, maternité et pédiatriques, et contrôle/éradication des maladies), habitations à prix modiques et électrification, routes rurales et infrastructure rurale et urbaine, eau et assainissement, conditions des bidonvilles, accès aux financements tels que le microcrédit, et tous autres secteurs/activités appropriés. Plusieurs de ces secteurs centraux fonctionnent mieux en couples en raison de leurs synergies : par exemple, santé et éducation, eau et assainissement, habitations à prix modique et résorption des bidonvilles, et accès au financement et nouveaux systèmes de crédit.

4.7. Ces projets intégrés sont susceptibles de porter sur une 'poche' ou région identifiée par les cartes de répartition de la pauvreté en se concentrant, par exemple, sur une province ou région, ou sur une zone urbaine/périurbaine.

b) Développement institutionnel et renforcement des capacités

4.8. En second lieu, la Banque s'intéressera aux améliorations de l'**infrastructure institutionnelle** comme la gestion des ressources publiques, les institutions de *zakat* et de *waqf*, l'octroi de licences et la réglementation de l'activité économique, la gouvernance

des établissements publics, le système juridique et judiciaire, les organismes de la société civile et les établissements du secteur privé. Il est prouvé que l'efficacité, la transparence et l'accessibilité dans tous ces domaines augmentent les niveaux de vie de tous, notamment les pauvres, les femmes et les groupes défavorisés.

4.9. La Banque reconnaît que ce sont là autant de dimensions importantes qui contribuent à la réduction de la pauvreté. Cependant, elle estime que l'amélioration de la gouvernance est peut-être l'aspect le plus important de l'infrastructure institutionnelle et qu'elle mérite d'être mise en avant et d'être activement soutenue puisqu'elle facilite les politiques en faveur des pauvres et promouvoit une prestation efficace des services publics. À cet égard, la première priorité sera donnée au suivi et à l'évaluation destinés à mesurer les progrès accomplis par la bonne gouvernance. La Banque aidera les PMMA à améliorer leur aptitude à produire l'information sur les performances et les résultats des prestations de services publics.

4.10. En renforçant les capacités institutionnelles, la Banque favorisera deux approches qui ont amplement fait leurs preuves :

- *Jumelage de projets* : entre entités dans un pays membre avancé et une autre similaire dans un PMMA. Ces entités peuvent être des ministères, d'autres organismes du gouvernement (national, régional, local), des ONG, des groupes de la société civile, des institutions financières ou autres. Dans ce processus de jumelage, le partenaire le plus avancé transfère savoir-faire, systèmes et autres techniques de gestion à son jumeau moins avancé. La Banque étudiera la possibilité de financer ce processus de jumelage qui, d'après elle, a plusieurs mérites car il représente la coopération sud-sud, renforce les liens de fraternité islamique et, s'il est correctement structuré, fonctionne généralement comme un partenariat de lutte commune pour un même objectif.
- *Projets d'assistance technique* : ils visent à améliorer l'infrastructure institutionnelle dans les pays membres.

c) Projets transsectoriels et promotion du rôle de la femme

4.11. La Banque envisagera de financer **des projets transsectoriels** couvrant des domaines spécifiques qui influent sur la réduction de la pauvreté. Par exemple, cela peut se faire par le soutien des processus de décentralisation et l'augmentation de l'implication locale et du sens de la responsabilité, l'amélioration de l'environnement et la gestion des déchets pour un développement durable.

4.12. La BID veillera aussi à **promouvoir le rôle de la femme**. En concevant ses projets et ses programmes, elle accordera une attention spéciale aux questions de femmes/égalité des sexes. Les hommes et les femmes vivent la pauvreté différemment et ont des priorités différentes pour divers types d'interventions de développement. Le

Document d'information sur les femmes de la BID analyse le rôle des femmes dans le processus de développement. Le '*Cadre stratégique pour l'intégration des femmes dans les activités du groupe de la BID*' récemment adopté (mars 2006) recommande que la Banque, dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, œuvre avec les pays membres et d'autres donateurs pour « identifier les opportunités pour la réduction de la pauvreté et le développement durable » qui sont liées à l'autonomisation des femmes et soutiennent les projets et les programmes visant spécifiquement à lever les obstacles devant l'autonomisation des femmes.

d) Secours d'urgence et pays sortant d'un conflit

4.13. La Banque accordera son soutien à une série **de projets de secours d'urgence**, tant pour l'aide à court terme que pour la reconstruction à plus long terme à la suite de conflits, de troubles sociaux, de catastrophes naturelles, etc. La première priorité est l'aspect humanitaire, mais ces projets concerneront aussi la reconstruction physique de l'infrastructure socio-économique et soutiendront les processus de transition.

Stimulation des projets

4.14. La Banque est également consciente que, loin d'avoir une longue liste de projets potentiels, les pays membre moins avancés risquent d'en avoir plutôt trop peu, ou alors des projets insuffisamment bien élaborés. Cela peut être attribué à un faible processus de SRP ou à d'autres raisons. Face à ces situations, la BID sera proactive en stimulant des idées de projet et travaillera étroitement avec le gouvernement, en dehors du processus de SRP s'il le faut, afin de créer une ébauche de projets de réduction de la pauvreté (RP) qui suscitent l'enthousiasme et l'appropriation des parties prenantes.

Programmes pluriannuels

4.15. La Banque est consciente des avantages de l'application de programmes pluriannuels. Ceux-ci peuvent intervenir comme une indication des intentions, renforçant de ce fait le processus de planification de la réduction de la pauvreté, et améliorer la capacité de prévoir les disponibilités de ressources pour le pays.

SECTION 5

FEUILLE DE ROUTE POUR L'APPLICATION DES POLITIQUES

5.1. Des lignes directrices opérationnelles seront établies pour aider le Complexe des opérations (et d'autres unités d'affaires opérationnelles de la Banque) à mettre en œuvre et évaluer les projets profitables aux pauvres. La présente Section traite seulement des grandes politiques et de la feuille de route régissant les opérations de réduction de la pauvreté.

Structure globale

5.2. La Banque concentrera ses activités de réduction de la pauvreté sous l'ombrelle du Fonds de réduction de la pauvreté. Cela facilitera la spécialisation et la gestion de ces opérations. La Banque procèdera au transfert de son portefeuille concessionnel en cours à ce Fonds dès que celui-ci est formellement mis en place.

5.3. Pour entreprendre des activités de réduction de la pauvreté à grande échelle, il faudra procéder à une restructuration de la BID, une mise à niveau du personnel, une insertion de nouvelles compétences, une reconfiguration des processus et procédures opérationnelles et une utilisation, de plus en plus importante, de la technologie et des systèmes intégrés de gestion. La BID soumettra à son Conseil des Directeurs exécutifs un plan de réorganisation et restructuration détaillé, avec des dates limites.

5.4. Sur le plan administratif, le Fonds de réduction de la pauvreté sera financièrement indépendant, avec ses propres comptes et bilan, mais dans la structure existante de la BID. Outre qu'il partage le même personnel, le Fonds aura la même Direction, le même Conseil des directeurs exécutifs et le même Conseil des gouverneurs que la BID. Un Conseil consultatif, composé de personnalités réputées pour leur expertise dans le domaine du développement et de la lutte contre la pauvreté, peut être créé le cas échéant. Il intensifiera la coopération et le partenariat avec d'autres institutions et agences de financement du développement (notamment les branches de coopération technique et bilatérale des États membres de l'OCI) et profitera de leur expérience et de leurs meilleures pratiques.

Appui à la recherche 'adaptative'

5.5. La BID basera ses activités de réduction de la pauvreté sur un programme de recherche étendu centré sur :

- La mesure de l'ampleur de la pauvreté et des réductions réalisées, en utilisant des études intermédiaires ;

- L'analyse des causes de pauvreté propres aux pays membres de la Banque, en accordant toute l'attention nécessaire aux groupes de femmes et à leurs problèmes ; et
- La réalisation d'études de cas de projets de réduction de la pauvreté réussis pour constituer une base de données des meilleures pratiques.

5.6. La Banque organisera par ailleurs des ateliers réguliers pour promouvoir la recherche sur la réduction de la pauvreté et élaborer les meilleures pratiques. La Banque recueillera aussi régulièrement les réactions de ses PMMA sur les activités de réduction de la pauvreté¹¹. Elle profitera de ces réactions pour corriger tout problème soulevé.

Élaboration des programmes nationaux de réduction de la pauvreté

5.7. La Banque soutiendra l'élaboration des programmes de réduction de la pauvreté en établissant un dialogue régulier avec chaque PMMA, en participant à leur SRP et en leur transférant les meilleures pratiques. Elle ne cessera pas d'insister sur la nécessité d'innover dans la conception des projets.

5.8. La Banque comprend qu'aucune stratégie de réduction de la pauvreté n'aboutirait s'il n'est pas explicitement tenu compte de la dimension féminine. Les études montrent que, même si un certain nombre de PMMA ont élaboré des CSLP en tant que condition pour obtenir des fonds auprès des IFI, l'analyse de la dimension féminine de la pauvreté fait souvent défaut dans ces stratégies..

Choix des projets

5.9. Lorsqu'elle se trouvera devant une multitude de projets de réduction de la pauvreté, la Banque appliquera des critères spécifiques et généraux pour sélectionner les projets à soutenir. Ces critères seront intégrés dans les Lignes directrices opérationnelles. Ils comprendront, entre autres :

- Critères généraux : le projet figure-t-il parmi les hautes priorités du pays ? Y a-t-il un promoteur de projet satisfaisant ? Et répond-il aux normes d'appréciation ?
- Critères spécifiques : le projet tient-il compte de l'avantage comparatif de la BID ? Existe-t-il un accord avec d'autres donateurs que la BID/FRP prendra pour ce projet particulier, et, si nécessaire, y a-t-il un accord de principe sur le cofinancement ? Le projet observe-t-il les taux de rendement minimaux fixés (par

¹¹ La Banque envisagera de recourir à la recherche par un tiers pour recueillir ces réactions d'une manière objective et anonyme

exemple, l'impact estimé de réduction de la pauvreté par dinar islamique dépensé) ?

5.10. La Banque établira les taux de rendement minimums, en précisant s'ils doivent être spécifiques au projet (par exemple : indicateurs tels que les taux d'alphabétisation pour les personnes âgées de 11-18 ans, pourcentage des femmes dans la main-d'oeuvre, proportion des naissances assistées par un personnel médical) ou plus généraux (par exemple : réduction de la pauvreté extrême par dinar islamique dépensé).

5.11. Dans le choix de ses projets, la Banque sera guidée par sa politique sur la composition du portefeuille et les niveaux de risque acceptables. Cette politique indiquera, en des termes opérationnels, les répartitions et les concentrations de risques acceptables à la Banque comme, par exemple, l'exposition à un pays donné et à un secteur donné et une taille maximum pour un projet individuel donné.

5.12. En outre, la Banque s'efforcera de financer les projets qui utilisent les *awqaf* comme outil pour produire un revenu pour les pauvres et aider à assurer la viabilité du projet. Elle étudiera aussi la possibilité d'utiliser les ressources non conventionnelles de la *zakat*.

Mise en œuvre des projets

5.13. La Banque est consciente que l'intensification de ses activités de réduction de la pauvreté est un important nouveau départ qui ne manquera pas d'entraîner d'autres ajustements. Plus précisément, pour être proche de ses pays membres et être en mesure de mettre en œuvre des projets communautaires, avec un dialogue intensif, la Banque devra trouver le moyen de *décentraliser* quelque peu ses opérations. Outre le fait d'être dans l'intérêt de la Banque et de ses pays membres, cela correspond à l'expérience d'autres BMD.

5.14. La Banque pense que les projets de réduction de la pauvreté exigeront un plus grand nombre de partenaires pour refléter à la fois leurs composants multisectoriels typiques et leur conception communautaire. Dans ce contexte, la Banque cherchera à établir des liens étroits avec le secteur privé et les ONG, qui peuvent être d'un apport fondamental pour l'efficacité des projets. Les participants du secteur privé peuvent être soit des sociétés à but lucratif qui opèrent dans le cadre d'un accord de privatisation et fournissent un service d'un niveau agréé par l'État (comme, par exemple, la gestion des hôpitaux, la fourniture des écoles, etc.) ou des entités à but non-lucratif fournissant un service aux pauvres directement.

Outils de diagnostic pour le suivi et l'étude d'impact

5.15. La Banque accorde la plus haute priorité aux résultats pour ses pays membres. Il sera donc crucial d'assurer un suivi rapproché de l'exécution des projets en cours et d'étudier l'impact des projets achevés, et ce, pour montrer non seulement les accomplissements quantitatifs, mais également la transparence et le sens de la responsabilité avec lesquels les fonds atteignent les bénéficiaires finaux.

5.16. Pour mettre en exergue les résultats atteints, autant pour elle-même que devant ses pays membres, les parties prenantes et la communauté d'aide, la BID mettra au point une série d'outils de suivi qui évaluent les résultats selon des perspectives variées. Ces outils sont récapitulés ci-après et seront élaborés avec plus de détails dans les Lignes directrices opérationnelles.

5.17. Pour la Banque, une telle information confirme la réputation d'excellence de la BID. Pour réunir et exploiter de telles données de façon exhaustive et systématique, la Banque envisagera d'apporter des adaptations à son Système intégré de gestion.

Gestion/ Contrôle	Données	Émanant de/Source	Exemples
À quel point le projet se déroule-t-il correctement ?	Statistiques du projet	Gestion et supervision du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Avant et après les indicateurs du projet. - Réduction de la pauvreté (c'est-à-dire nombre de personnes dans la pauvreté absolue) globale ou par DI dépensé.
Comment le pays évolue-t-il dans sa lutte contre la pauvreté ?	Indicateurs des OMD et statistiques locales supplémentaires	Gouvernement (avec la BID)	Statistiques sur 18 cibles principales <i>(Voir Section 1)</i>
La situation des pauvres s'est-elle véritablement améliorée ?	Jugements qualitatifs	Examen par les pairs et entretiens	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de l'évolution des conditions de vie. - Suivre la trace d'individus et de familles dans le temps
À quel point la BID est-elle performante ?	Recherche d'opinions	Questionnaires de tiers	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité du financement de la réduction de la pauvreté - Efficience et niveau du service - Évaluations comparatives.
Quelle opinion objective retenir à propos de l'ensemble ?	Rapport d'évaluation	Bureau indépendant d'évaluation des opérations	<ul style="list-style-type: none"> - Série d'indicateurs sur le pays, le projet et la gestion.

Mobilisation des ressources pour la réduction de la pauvreté

5.18. Conformément au mandat du 3^{ème} Sommet extraordinaire de l'OCI, la Banque recherchera auprès de ses pays membres des contributions spéciales au Fonds de

réduction de la pauvreté. Dans un esprit de solidarité, les pays les plus aisés offriront des contributions proportionnellement plus importantes au Fonds. De son côté, la Banque apportera aussi des contributions substantielles à partir de ses propres opérations et adoptera la politique de multiplication des sources, notamment :

- Une combinaison de fonds privés, commerciaux et officiels (dans des proportions différentes) ;
- Un financement du *waqf* et de la *zakat*, là où c'est possible (selon le mécanisme de collecte et la constitution du pays membre) ;
- L'utilisation du futur revenu du *waqf* actuel de la BID afin d'augmenter les ressources de la FRP.

ANNEXES

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), Cibles et indicateurs	
Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population disposant de moins d'1 \$EU (PPA) par jour 2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence x degré de pauvreté] 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Prévalence des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	
Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes 11. Pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile	
Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	
Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 7 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19. Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs 19a. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 19b. Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida 19c. Taux d'utilisation de la contraception 20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport au taux de scolarisation des enfants non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité liée à cette maladie 22. Proportion de la population vivant dans les zones exposées au paludisme qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre cette maladie 23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité liée à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre du Traitement directement observé, courte période (DOTS)

Objectif 7 : Assurer un environnement durable	
Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	<p>25. Proportion de zones forestières</p> <p>26. Proportion de la superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale</p> <p>27. Énergie consommée (en kg d'équivalent pétrole) par dollar de PIB (PPA)</p> <p>28. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (en tonnes PDO)</p> <p>29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides</p>
Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre et à des services d'assainissement de base	<p>30. Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (zones urbaines et rurales)</p> <p>31. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (zones urbaines et rurales)</p>
Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	32. Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
<p>Cible 12 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire.</p> <p>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement.</i></p> <p>Aide publique au développement (APD)</p>
<p>Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.</p> <p>Cela suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des Pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	<p>33. APD nette, totale et aux Pays les moins avancés, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE</p> <p>34. Proportion du montant total de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE allouée par secteur aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>35. Proportion de l'APD bilatérale de pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée</p> <p>36. APD reçue par les pays en développement sans littoral en tant que pourcentage de leur RNB</p> <p>37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage de leur RNB</p>
<p>Cible 14 : Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>	<p>Accès au marché</p> <p>38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droit</p> <p>39. Taux moyens de droits appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles et vêtements en provenance des pays en développement</p> <p>40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur PIB</p> <p>41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p>
<p>Cible 15 : Traiter globalement les problèmes de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	<p>Viabilité de la dette</p> <p>42. Nombre total de pays ayant atteint les points de décision de l'initiative PPTE et nombre total de pays ayant atteint les points d'achèvement (cumulatif)</p> <p>43. Engagement d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE</p> <p>44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et productif	45. Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, pour chaque sexe et total
Cible 17 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous	<p>47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants</p> <p>48. Nombre de microordinateurs pour 100 habitants et d'internautes pour 100 habitants</p>

ANNEXE 2

GROUPES DE PAYS DANS LES POLITIQUES DE LA BID POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (PROVISOIRE)

Pays	Population, en millions (2005)	Population vivant avec < 1\$EU/jour, en millions	Incidence de l'extrême pauvreté (%)	Tendance des indicateurs des OMD (moyenne)
A. GROUPE 'CONCENTRATION'				
Soudan	36,2	22,8	63	Progrès
Bangladesh	141,8	70,6	50	Progrès partiel
Pakistan	157,9	51,5	33	Progrès
Nigeria	131,5	42,1	32	Progrès partiel
Indonésie	222,8	61,7	28	Progrès
B. GROUPE 'GRAVE ET EN DÉGRADATION'				
Afghanistan	29,9	19,4	65	Détérioration
Somalie	8,2	5,3	65	Détérioration
Guinée-Bissau	1,4	0,9	65	Détérioration
Gambie	1,5	1,0	64	Détérioration
Niger	14,0	8,8	63	Détérioration (partielle)
Sierra Leone	5,5	3,0	54	Détérioration
Tchad	9,7	4,8	50	Détérioration (partielle)
Burkina Faso	13,2	6,0	45	Détérioration
Sénégal	11,7	5,3	45	Détérioration (partielle)
Djibouti	0,8	0,4	45	Détérioration
Comores	0,8	0,3	42	Détérioration (partielle)
Côte d'Ivoire	18,2	7,6	42	Détérioration
Togo	6,1	2,6	42	Détérioration
Cameroun	16,3	6,6	40	Détérioration
République Kirghize	5,3	2,0	38	Détérioration (partielle)
C. GROUPE 'GRAVE ET EN AMÉLIORATION'				
Mozambique	,	13,7	69	Amélioration
Mali	13,5	8,6	64	Amélioration (en grande partie)
Mauritanie	3,1	1,4	46	Amélioration (en grande partie)
Ouganda	28,8	12,7	44	Amélioration
Maldives	0,3	0,1	42	Amélioration
Azerbaïdjan	8,4	3,5	42	Amélioration
République Du Yémen	21,0	8,8	42	Amélioration
Guinée	9,4	3,8	40	Amélioration

Bénin	8,4	2,9	35	Amélioration
D. GROUPE 'GÉRABLE'				
Ouzbékistan	26,6	7,4	28.0	Détérioration
Albanie	3,1	0,8	25	Amélioration

Source : Adapté du Document d'information de la BID.

**EXPÉRIENCE INTERNATIONALE ET MEILLEURES PRATIQUES
EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

ÉTUDES DE CAS DU VIETNAM, DU GHANA ET DU PAKISTAN

a) Expérience du Vietnam

La structure économique du Vietnam ressemble à celle de plusieurs des États membres de la BID. Entre 1993 et 2002, la pauvreté a baissé de 58% à 29%, une des meilleures performances parmi les pays en développement. Comment le Vietnam a-t-il réussi à atteindre des résultats aussi impressionnants et quels enseignements en tirer pour les politiques de la BID ?

Les réformes ‘doi moi’ axées sur le marché au Vietnam ont commencé au milieu des années ‘80 et sont en grande partie à l’origine de ces accomplissements positifs, mais l’investissement antérieur par les gouvernements communistes dans la scolarisation et la santé avait préparé le terrain. La main-d’oeuvre était bien formée, en bonne santé et disciplinée et la libéralisation des marchés sous l’oeil vigilant d’un gouvernement fort a accéléré le processus de la croissance économique. Cela peut être mesuré par le fait qu’Intel, la plus grande société de circuits intégrés du monde, a implanté sa plus récente usine dans ce pays parce qu’elle y trouve une main-d’oeuvre qualifiée pour des salaires relativement bon marché.

Le Vietnam a réalisé des taux de croissance élevés, de 7,5% par an en moyenne, atteignant 8,4% ces dernières années. Ces taux élevés sont le résultat d’une Stratégie de développement socioéconomique de dix ans, accompagnée de stratégies sectorielles pour les soins de santé et la protection sanitaire, l’approvisionnement en eau salubre et l’assainissement des zones rurales, la nutrition, la santé génésique, la réforme de l’administration publique, et les programmes ciblés de réduction de la pauvreté et de création d’emplois.

La stratégie décennale a été traduite en plans quinquennaux avec des programmes ciblés et une Stratégie globale pour la réduction et la pauvreté et de croissance (CPRGS). Ces deux instruments ont servi à produire les Programmes d’investissement public globaux à partir desquels les plans annuels étaient préparés, mis en œuvres et contrôlés. Ce cadre élaboré a été essentiel pour la réussite de la stratégie du Vietnam visant la croissance rapide et la réduction de la pauvreté.

La CPRGS était une harmonie entre la croissance économique et les mesures destinées à résoudre les problèmes sociaux. Elle visait à aider des groupes de pauvreté spécifiques, mais établissait aussi des liens au sein de la matrice des politiques, notamment :

- Les politiques macro-économiques
- Les politiques d'ajustement structurel
- Les politiques de développement sectorielles
- Les filets de sécurité sociale

La priorité initiale du Vietnam était de développer l'agriculture et les zones rurales, assurer la sécurité alimentaire, créer des emplois et améliorer le revenu de la population rurale. Comme le pouvoir d'achat de la population rurale s'améliorait, un environnement des affaires pour tous les types d'entreprises, de tous les secteurs économiques, y compris des entreprises avec IED, a été créé pour assurer l'égalité d'accès aux services publics et aux opportunités d'investissement. Le développement des PME a été particulièrement encouragé.

En même temps, les réformes structurelles se poursuivaient. Des entreprises appartenant à l'État ont été réorganisées, renouvelées et leur efficacité rehaussée. Le budget de l'État a été restructuré, le système bancaire commercial réformé, les conditions des organismes financiers et de crédit renforcées, et le rythme de libéralisation commerciale accéléré pour satisfaire et honorer les engagements internationaux. Bref, l'efficacité et la compétitivité de l'économie ont été améliorées.

Le gouvernement du Vietnam est resté en même temps vigilant pour ne pas exacerber les inégalités de revenus ou régionales ou entre les sexes et a donc conçu des filets de protection et de sécurité sociale pour les pauvres et les victimes des catastrophes naturelles. Des organismes sociaux ont été mis à contribution pour la création des filets de sécurité sociale.

La prestation des services de base avec ciblage des pauvres n'aurait pas pu être efficace sans la réforme de l'administration publique dans quatre domaines : l'appareil institutionnel et administratif, la qualité des fonctionnaires et les finances publiques. La participation des communautés et des citoyens à la planification et à l'application des décisions concernant leur propre développement socioéconomique a également contribué à la réalisation des objectifs.

En conclusion, un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de développement socioéconomique et de réduction de la pauvreté (avec répartition selon le sexe et l'origine ethnique) a été mis en place pour suivre et diriger l'avancement de l'exécution.

b) Expérience du Ghana

Le Ghana est un des rares pays africains qui ont réussi à réduire l'incidence de la pauvreté, qui est passée de 52% en 1991/92 à 32% en 1995, et moins plus récemment. Le PIB réel a augmenté à un rythme annuel moyen de 5%, tandis que le revenu par habitant a augmenté de 2.4%.

L'économie du Ghana n'est pas fortement diversifiée et est dépendante de l'agriculture et des ressources minérales. L'or, le cacao et le bois sont les principaux produits exportés et les exportations de produits manufacturés sont encore à leurs premiers stades de développement. Les ressources humaines disponibles sont relativement meilleures que dans beaucoup d'autres pays africains subsahariens et la stabilité politique et la cohésion interne sont solides. Le Ghana s'est lancé dans des réformes économiques il y a environ deux décennies et a été un grand bénéficiaire de l'assistance des agences de donateurs bilatéraux et multilatéraux. Quels ont été les facteurs cruciaux de réussite de la stratégie du Ghana en matière de réduction de la pauvreté ? On peut les résumer comme suit :

- Poursuite de politiques fiscales et monétaires prudentes.
- Production industrielle, dirigée par le secteur privé, qui repose sur l'application de la science et de la technologie.
- Gestion saine et durable de l'environnement.
- Promotion de l'agriculture commerciale par le recours aux technologies favorables à l'environnement.
- Développement industriel basé sur l'agriculture.
- Promotion de l'exportation basée sur la diversification et l'avantage compétitif.
- Investissements accrus dans les services sociaux.
- Décentralisation accélérée comme mécanisme principal pour l'exécution des politiques.

L'incidence de la pauvreté dans les zones rurales et les zones urbaines était en corrélation avec le taux d'alphabétisation. Chez les 20% les plus pauvres de la population rurale, le taux d'alphabétisation était de 24%, contre 62% chez les non pauvres, tandis que dans les zones urbaines la population très pauvre était alphabétisée à 40%, contre 80% chez les non pauvres.

Le rapport entre l'éducation, les chefs de ménage femmes et la capacité d'avoir un revenu est fort. Environ 61% de chefs de ménage femmes dans les zones urbaines font partie des 20% les plus pauvres de la population. La pauvreté parmi les femmes s'accompagne d'autres privations qui se traduisent par une malnutrition et une mortalité infantiles significatives. Les régions ayant les plus faibles niveaux de réduction de la pauvreté tendent à avoir une forte population féminine avec prépondérance de chefs de ménage femmes et de bas niveaux d'éducation.

La Banque mondiale a fait remarquer que, en dépit de l'impact positif de la croissance économique, il faudra moins de 10 ans au ghanéen pauvre moyen pour sortir de la

pauvreté, alors qu'il en faudra près de 40 au plus pauvre, si des politiques spécifiques de réduction de la pauvreté ne sont mises en place. La raison en est que, même si la croissance économique est positive, comme elle l'a été tout au long des années '90, les structures initiales, telles que l'accès aux marchés et la disponibilité d'équipements sociaux sont très inégaux, et les pauvres profitent d'une part relativement réduite des avantages. En dépit des plans bien conçus et de l'énorme aide des donateurs, l'État a cherché à accomplir plus qu'il ne peut compte tenu des ressources limitées dont il dispose et du faible appareil d'administration qu'il possède.

La croissance menée par le secteur privé ne s'est pas produite comme prévu à cause non seulement des politiques publiques qui étaient mal orientées, mais aussi des rigidités structurelles qui n'étaient pas traitées. Pendant que le secteur public évinçait le secteur privé, les dépenses publiques n'ont pas correctement couvert les contraintes d'infrastructure et l'insuffisance de compétences humaines.

Les mauvaises conditions des voies d'accès et des grandes routes limitent sérieusement l'accès aux meilleures terres agricoles du côté de la production, tandis que, du côté de la distribution, elles limitent les opportunités et l'accès aux marchés, augmentent les coûts pour les producteurs et les femmes –qui travaillent le plus souvent pour leur propre compte–, et démotivent ceux qui envisagent d'investir dans le secteur agricole. Une étude des communautés de la périphérie de Kumasi a constaté que l'amélioration de l'infrastructure routière a permis à certains agriculteurs d'approvisionner un marché beaucoup plus étendu qu'auparavant.

L'accès à l'eau et aux services d'assainissement et l'amélioration de l'électrification rurale ont donné de bons résultats et, même si les gains ne sont pas également répartis, ils ont aussi profité aux trois plus faibles groupes de revenu.

La politique agricole, en dehors du secteur limité de l'agriculture commerciale, a généralement échoué parce qu'elle n'a pas correctement pris en compte les contraintes techniques et institutionnelles fondamentales. Elle n'a pas encore réglé le problème des prix d'une manière qui encourage la compétitivité et incite à la production et la commercialisation. Le développement de l'agriculture doit encourager et faciliter les rapports avec l'agroindustrie.

L'émigration à l'étranger de Ghanéens qualifiés, en particulier des médecins, des professeurs d'université, des scientifiques, etc. a épuisé la réserve de talents indispensable pour un développement d'envergure. La reconstitution de la main d'œuvre hautement qualifiée est un sérieux défi pour le Ghana.

c) Expérience du Pakistan

Le Pakistan a réussi, malgré un certain nombre de chocs externes exogènes défavorables et de difficultés internes, à renverser la tendance de son économie et à parvenir à une réduction de l'incidence de la pauvreté de 34 à 24% au cours de ces six dernières années. C'est ce même pays qui avait connu une recrudescence de la pauvreté, passée de 18 à 28% dans la décennie des années '90. Le cas du Pakistan est donc une intéressante illustration de ce qui fonctionne et de ce qui doit être évité.

Le premier point à souligner est que, dans ses multiples dimensions, la stabilité macroéconomique sur une période prolongée crée une base solide pour instaurer la confiance dans l'esprit des investisseurs et des acteurs économiques. Cette confiance se traduit en décisions d'étendre les capacités et de réinvestir. L'utilisation efficace des ressources et des afflux de capitaux a hissé les taux de croissance au niveau du potentiel national, ce qui a, à son tour, créé des opportunités d'emploi et réduit la pauvreté.

En second lieu, les réformes structurelles sous forme de libéralisation du commerce, la restructuration du secteur financier, l'administration fiscale, la privatisation et la déréglementation ont éliminé de nombreuses distorsions microéconomiques et empêché une mauvaise affectation des ressources. L'accès au capital par les agriculteurs, les PME et les consommateurs de la classe moyenne par le biais du système financier, et la réduction du coût du capital par la stimulation de la concurrence dans le secteur bancaire ont rehaussé le pouvoir d'achat et stimulé la demande globale. Cette expansion de la demande a renforcé la réactivité de l'offre créée par la stabilité macroéconomique.

Troisièmement, la bonne gouvernance a été une partie intégrale de cette évolution car elle a assuré l'égalité des chances au secteur privé. La prise de décision était généralement transparente et la règle était imposée plutôt qu'arbitraire et opaque dans sa nature. Ainsi, par exemple, l'octroi des nouvelles licences aux sociétés de télécommunication et la privatisation des entreprises d'État ont eu lieu par la voie de mise aux enchères et d'appels d'offres. Cela a attiré davantage d'investissements étrangers dans les divers secteurs économiques, qui s'étaient pratiquement asséchés vers la fin des années '90.

Quatrièmement, une politique fiscale prudente accompagnée d'une limitation des fuites fiscales a élargi l'enveloppe des ressources disponibles pour l'investissement dans le secteur public. Les fonds de développement pour l'infrastructure physique et les services sociaux ont quadruplé en cinq ans, éliminant du coup certaines des contraintes qui freinaient le développement économique. L'investissement public a complété et stimulé l'investissement du secteur privé qui a pu obtenir des crédits importants auprès du système financier réformé.

Cinquièmement, le processus de décentralisation et d'autonomisation des gouvernements locaux a changé les mesures incitatives pour les projets basés sur la demande répondant aux besoins particuliers des communautés. La déperdition et la mauvaise allocation des ressources dues aux planificateurs centraux ou provinciaux qui ne prévoyaient pas de

suivis et de contrôles adéquats ont été remplacées par un nouveau système d'identification et d'exécution des projets par les Conseils locaux. Ces derniers ont mis l'accent sur l'éducation, la santé, l'eau potable salubre et l'infrastructure rurale qui sont fondamentaux pour améliorer les résultats en termes de développement humain et de réduction de la pauvreté. Les Conseils communautaires de citoyens, les Programmes de soutien au monde rural, le Fonds d'allégement de la pauvreté du Pakistan, la Commission nationale pour le développement humain sont quelques-unes des initiatives d'organisations innovatrices qui orientent leurs services pour atteindre les pauvres et pour œuvrer en tandem avec les institutions gouvernementales locales.

Pour finir, les filets de sécurité sociale sous forme de versements en espèces et de paiements en nature aux plus pauvres des pauvres et aux victimes de catastrophes naturelles telles que sécheresse, inondations, tremblements de terre, etc. ont apporté un soutien à ces tranches vulnérables de la société. Des allocations supplémentaires spéciales ont été accordées au gouvernement du district le plus arriéré de Baluchistan dans le but de mettre les pauvres dans le courant du développement. Les prêts accordés aux pauvres à travers des institutions de microfinancement et un programme de travaux publics résultent en des créations d'emploi et la mise en place d'une infrastructure dans les zones rurales et les régions arriérées. Les programmes d'aide alimentaire couvrent approximativement 1,2 million de ménages parmi les plus démunis afin d'atténuer le poids de l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

PORTÉE ET COMPLEXITÉ DE LA DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ

Un ensemble de questions

La définition de la pauvreté est complexe et continue d'être le thème de bien des débats. Parmi les nombreuses grandes difficultés de mesure qui se présentent à plusieurs niveaux, on peut citer celles-ci :

- Individu ou ménage ? Est-il plus approprié de mesurer la pauvreté de l'individu ou du ménage dans lequel vit cet individu ?
- Absolue, relative ou extrême ? La définition vise-t-elle à capter un niveau absolu de pauvreté comme, par exemple, les conditions qui conduisent à la faim, au fait d'être sans abri, etc., ou est-elle relative, c'est-à-dire qu'un ouvrier faiblement payé a moins que quelqu'un qui est instruit ?
- Spécifique au pays ou mondiale ? La pauvreté et la lutte pour l'enrayer sont si étroitement liées au développement international qu'on oublie souvent que les nations plus riches aussi ont des concepts de pauvreté dans leurs politiques d'aide sociale et leur réglementation du salaire minimum. Peut-on appliquer un même chiffre à tous les pays ? Doit-il y avoir des variations nationales et régionales ?
- Valeur nominale, valeur constante réelle ou parité de pouvoir d'achat ? Pour la partie 'revenu' de la définition de la pauvreté, la question se pose de savoir si elle doit être exprimée en valeur nominale, en valeur constante ou en parité de pouvoir d'achat (en fait, le chiffre de 1 \$EU par jour largement répandu pour mesurer la pauvreté a été fixé en 1985 ; il est normalement ajusté à la parité de pouvoir d'achat).
- Argent ou plus ? Si le revenu est un important déterminant de la pauvreté dans les économies ne reposant pas sur le troc, ce n'est pas le seul facteur qui la définit. Le travail phare de Paul Streeten avec l'OIT dans les années '70 sur le concept de 'besoins de base' a montré qu'il existe plusieurs autres dimensions qui définissent la pauvreté comme, par exemple, le manque d'une habitation décente, de vêtements, d'eau potable, etc.
- Capacité d'acheter ou capacité de consommer ? La capacité d'une personne pauvre d'acheter la nourriture, d'avoir un toit pour s'abriter, etc. peut être négligeable, mais cela peut être compensé par l'accès publiquement ou socialement fourni à ces articles consommation. Aussi la pauvreté doit-elle

distinguer entre le pouvoir d'achat et la consommation, et entre la consommation privée et l'accès à la consommation publique (ou sociale).

- Conditions de vie ou consommation ? Doit-on comprendre que la pauvreté est un manque de consommation qui place le pauvre au-dessous des niveaux minimaux, ou la faire correspondre aux conditions de vie qui déterminent l'aptitude de cette personne à gagner sa vie ? C'est comme le concept si souvent évoqué de 'stock ou flux' : une personne peut être pauvre en termes de flux de revenu, mais avoir accès à un stock de ressources (comme, par exemple, une terre, des diplômes, une formation, de l'éducation, etc.) qui pourraient par la suite rehausser son niveau de vie.
- Matérielle ou spirituelle ? La définition de la pauvreté doit-elle porter uniquement sur les biens matériels monétaires ou non monétaires comme le revenu, l'habillement et le logement, ou bien le bien-être spirituel doit aussi être évalué ? On fait souvent remarquer que, malgré leur aisance matérielle, les nations riches souffrent souvent d'une pauvreté spirituelle répandue qui cause de sérieux problèmes personnels et sociaux. Et une personne que l'on peut classer comme matériellement pauvre, peut être bien à l'aise si elle entretient un ensemble de rapports familiaux, personnels et spirituels stables et positifs¹⁰.
- Permanente ou passagère ? Une autre question, liée en particulier aux événements de force majeure tels que la sécheresse, les inondation, les mauvaises récoltes, la guerre et les troubles civils, les réfugiés et les déplacements de population – tous ces phénomènes ayant touché un nombre non négligeable d'États membres de la BID - est de savoir si la pauvreté est permanente ou passagère ? L'état de pauvreté est-il lié à de telles catastrophes et sera ensuite dépassé, ou bien chronique et persistant, relevant plutôt d'une 'situation régulière' résultant de circonstances défavorables ?
- Accident de naissance ou résultat de l'inaction ? La pauvreté est-elle le résultat d'un manque d'opportunités parce que l'accès à celles-ci est refusé pour des raisons de sexe, de race, de religion ou d'appartenance ethnique, ou bien est-elle le résultat d'un échec individuel et d'une indolence personnelle ? Doit-on lier la pauvreté au refus persistant d'opportunités aux groupes marginalisés qui conduit à l'isolement et la 'ghettoïsation' et à l'exclusion de la pleine participation aux activités économiques et sociales, ou bien l'imputer à certains aspects comportementaux qui s'écartent du comportement classique et aggravent l'état de la pauvreté ?

¹⁰ Le Prof. Amartya Sen a écrit de manière convaincante au sujet de ces aspects immatériels. Il considère que le développement n'est pas seulement un processus où les niveaux matériels s'améliorent, mais plutôt un processus d'épanouissement et une chance d'accomplissement pour les individus, les familles et les communautés (« Development as Freedom »).

BIBLIOGRAPHIE

Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD). 2003. "Gender Plan of Action (GPOA) – 2004 to 2007 for the African Development Bank Group". Disponible en ligne sur : http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/ENVIRONMENTALANDSOCIALASSESSMENTS/GPOA%20-%202004%20TO%202007_0.PDF

Banque asiatique de développement (BAsD). 2003. "Gender and Development". Disponible en ligne sur : www.adb.org.

Banque asiatique de développement (BAsD). 2004. "Gender and the MDGs". Disponible en ligne sur : www.adb.org.

Bamberger, Michael, Mark Blackden, Lucia Fort, and Violeta Manoukian. 2001. "Chapter 10: Gender", in *Vol. I: Core Techniques and Cross-Cutting Issues*, Banque mondiale, disponible en ligne sur : http://povlibrary.worldbank.org/files/4221_chap10.pdf.

Buvinic, Mayra. 1998. "Women in Poverty: A New Global Underclass". *Foreign Policy Automne* 1998.

Chen, Martha, Joann Vanek, Francie Lund, & James Heintz. 2005. *Progress of the World's Women 2005: Women, Work & Poverty*. New York: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Gender Action. 2006. "Why Gender Action No Longer Engages in PRSPs". Disponible en ligne sur : www.genderaction.org/engendering.html.

"Gender Equality and the Millennium Development Goals". 2003. Disponible en ligne sur: www.mdgendernet.org

International Fund for Agricultural Development (IFAD). 2005. "Working for change – Implementing the Beijing Platform for Action: IFAD's approach". FIDA, disponible en ligne sur: <http://www.ifad.org/pub/gender/change/eng.pdf>

Banque islamique de développement. 2005. *Key Socioeconomic Indicators on IDB Member Countries*, Statistical Monograph No. 25. Djeddah : Banque islamique de développement.

Khundker, Nasreen. 2004. "A Gentle Touch? Gender and the World Bank – A Critical Assessment". Paper presented at "Reforming the World Bank: Will the Gender Mainstreaming Strategy Make a Difference?" Disponible en ligne sur: http://www.genderaction.org/images/Khundker_GentleTouch.pdf

Moghadam, Valentine M. 2005. "The 'Feminization of Poverty' and Women's Human Rights". Social & Human Sciences Sector Papers in Women's Studies / Gender Research, #2, UNESCO, Juillet 2005, disponible en ligne sur: http://portal.unesco.org/shs/en/file_download.php/a17be918eefc8e5235f8c4814bd684fdFeminization+of+Poverty.pdf

Molyneux, Maxine & Shahra Razavi. 2005. "Beijing Plus Ten: An Ambivalent Record on Gender Justice", *Development and Change*. Vol. 36, No. 6, 2005, pp. 983-1010.

NGO & WID Unit. 2005. "Women's Advisory Panel", Banque islamique de développement, Djeddah.

Sawhill, Isabel V. 2003. "The Behavioral Aspects of Poverty," *Public Interest*, Vol. 153, Automne 2003, p. 79.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Non daté. "Gender Budget Initiatives". Disponible en ligne sur : www.unifem.org

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). 2006a. "FAQ About Gender-Responsive Budgets". Disponible en ligne sur : www.unifem.org

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). 2006b. "Why Gender Budgets". Disponible en ligne sur : www.unifem.org

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2003. *Human Development Report 2003 – Millennium Development Goals: A compact among nations to end human poverty*. PNUD, pdf disponible en ligne sur : <http://hdr.undp.org/reports/global/2003/>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2005. *En Route to Equality: A Gender Review of National MDG Reports 2005*. Pdf disponible en ligne sur: http://www.mdgender.net/upload/monographs/en-route-to-equality_1.pdf

Division de la promotion de la femme des Nations Unies (UNDAW), Department des Affaires économiques et sociales. 2000. "The Feminization of Poverty", Published by United Nations Department of Public Information, Mai 2000, disponible en ligne sur : www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs1.htm

Vandemoortele, Jan. "Are the MDGs Feasible?". *Development Policy Journal*. Avril 2003, pp. 1-21.

Banque mondiale. 2006. "Poverty Reduction Strategy Papers". Disponible en ligne sur : www.worldbank.org

Zuckerman, Elaine. 2002a. "A Primer on Poverty Reduction Strategy Papers and Gender". Gender Action. Disponible en ligne sur : <http://www.genderaction.org/images/GA%20PRSP%20and%20Gender%20Primer.pdf>

Zuckerman, Elaine. 2002b. "'Engendering' Poverty Reduction Strategy Paper (PRSPs): the issues and the challenges". *Gender and Development*. Vol. 10, No. 3, 2002. Disponible en ligne sur : <http://www.genderaction.org/images/Oxfam%20Gender&Devt%20Journal%20Article-EZ%20PRSPs.pdf>

Zuckerman, Elaine, and Ashley Garrett. 2003. "Do Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs) Address Gender? A Gender Audit of 2002 PRSPs." Gender Action. Disponible en ligne sur : http://www.sarpn.org.za/documents/d0000306/P306_PRSP_Gender.pdf